

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Liste des Souscripteurs	105
Les Alaouites et le mandat français	106
Les envois de l'Indochine et du Siam par le canal de Suez en 1933	110
La politique d'expansion commerciale du Japon, par A. M.	112
Les relations économiques entre le Japon et la Russie soviétique, par J.-O. LÉVINE	114
L'Institut du Pacifique, par A.-D.-A. DE KAT ANGE-LINO	117
Variétés. — Comment on se monte en ménage en Chine, par P. M.	118
Indochine. — Les produits indochinois sur le marché chinois. — Le mariage du roi d'Annam. — Contre la propagande subversive. — La route directe du Darlac à Saïgon. — L'aménagement hydraulique du Thaïbinh. — Le pont sur le Lach-Trai. — La fumure des rizières	119
Etablissements français de l'Inde. — Le nouveau pont de Mahé	120
Levant. — Règlement de la Dette ottomane par les pays de mandat français. — Le trafic maritime en 1933. — Donation du Krak des chevaliers à la France. — Essor économique de la Palestine. — Essor de la production viticole. — Dans la grande banlieue de Tel-Aviv. — La famine en Transjordanie. — Le Brésil et les Assyriens. — Un accord franco-turc sur les chemins de fer du Nord de la Syrie. — Déclin des importations anglaises en Turquie. — En faveur de l'enseignement du grec. — Le déclin du pèlerinage aux Villes saintes du Hedjaz.	120
Extrême-Orient. — Chine. — Le président Li Sen. — Canton et Nankin contre les Rouges. — La guerre au Ningshia. — Les universités chinoises de Changhaï. — Les Chinois à Tahiti	128
Japon. — La situation ministérielle. — Equilibre budgétaire	130
Asie anglaise. — La situation de l'Inde en 1933. — Ghandi et le Congrès national. — Dans les Etats indigènes. — Les inondations	131
Asie portugaise. — Les Indes de Goa	135
Bibliographie	135

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MARS 1934

Chambre de Commerce de Nantes; G. Merlin, à Neuilly; Noetzlin, à Paris. Chacun 100 fr.....	300
Bibl. de la Faculté de Droit, à Paris; Service Géographique, à Paris; Lt. Beseuil, à Alger; Gouvernement de Lattaquié; Cté Etudes Minières, à Paris; Falk, à Paris; Bibl. Schoeleher, à Fort de France; Bibl. de Tananarive; Cercle Militaire de Bordeaux; Ghesquière, à Paris; Bibl. des Contrôles Civils, à Tunis; Cercle des Officiers de Damas; A. I. de Rabat; Cercle Militaire de Saint-Louis; Bibl. des Officiers de Philippeville; Réunion des Officiers, à Aix; Bodart, à Kaboul; A. I., à Alger. Chacun 60 fr.....	1.080
Schneider, à Paris; Général d'Ollone, à Paris; Reynaud, à Kharbine; Gautherot, à Fontenay-aux-Roses; Frappier, à Angers; Titon, à Montier; Mellier, à Paris; Clouet, à Stamboul; Lanusse, à Ouarzazat; Tchangan Ya, à Paris; Lt. Dornant, à Saumur; Benoist d'Azy, à Paris; Barth, à Alep; Faculté des Lettres de Nancy. Chacun 50 fr.....	700
Ingénieur Général Bourgoïn, à Amiens; Colonel Anfré, à Constantine; Le Bally, à Monthéry; Dr Picqué, à Casablanca; Colonna de Giovellina, à Dakar; Clavery, au Vésinet; Ct Prieur, à Beaune; Taboulet, à Saïgon. Chacun 45 fr.....	360
En Terre d'Islam, à Lyon; Pelleray, à Paris; Col. Le Duc, à Asnières. Ensemble	120
Total	Fr. 2.560

Nous accepterons avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Abonnés voudraient bien nous adresser.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de leur souscription.

Les Alaouites et le mandat français

Le Français naturellement simplificateur, ennemi des constructions complexes, est porté à se demander non seulement pourquoi le Liban est distinct de la Syrie, mais encore plus pourquoi un régime autonome a été donné depuis 1920 au pays des Alaouites et au Djebel Druze. S'il est un nouveau venu aux questions syriennes, il ne comprend pas, il éprouve même une certaine malveillance instinctive pour ce système divers : qu'on lui parle de l'attachement des Alaouites à leur autonomie, il est porté à un scepticisme que les nationalistes unitaires de Damas s'ingénient à encourager chez les Français mal informés et toujours prêts à dénoncer la politique de leur pays, en leur faisant croire que, si nous faisons disparaître les cloisonnements des pays syriens, nous rallierions pour toujours les sympathies du nationalisme syrien à la France.

C'est une illusion en même temps que l'autonomisme des Alaouites est une réalité qu'explique l'histoire : il n'est pas de population, dans les territoires du Levant confiés à notre tutelle, à laquelle le Mandat français ait été plus évidemment profitable.

*
**

Partout ce Mandat a été utile au pays pour lequel il a été institué : si maladroitement qu'il ait été à certains moments exercé, si mal servi qu'il ait pu l'être par bon nombre de ses exécutants, il devait se montrer bienfaisant par le seul effet de l'esprit que nous ne pouvions manquer d'apporter dans notre administration, en contraste avec celui du gouvernement ottoman. Le Mandat Français a reçu en charge un pays où l'on ne trouvait guère de sécurité sur des routes qui n'existaient presque pas, où l'Etat prélevait des impôts utilisés comme un tribut, c'est-à-dire dépensés par le Gouvernement dans la Capitale et dont quelques miettes seulement restaient dans les provinces où il avait été perçu. Les écoles étaient peu nombreuses et de médiocre valeur, sauf celles que les étrangers avaient créées et qui se trouvaient concentrées pour la plupart au Liban. Il en était de même des œuvres d'assistance. Le gouvernement ottoman, qui gouvernait beaucoup plus qu'il n'administrait, laissait volontiers à des particuliers ou œuvres privées, la plupart du temps étrangères, le soin de remplir des fonctions qui sont considérées comme celles de l'Etat moderne.

La justice comme l'administration étaient au service de notables et inaccessibles au *vulgum pecus*, surtout s'il appartenait à des minorités religieuses réprouvées comme les Alaouites. Si elles n'ont encore été que partiellement réformées par l'œuvre du Mandat, celle-ci a matériellement transformé le pays : la sécurité a été

établie grâce à des gendarmeries régulièrement payées et solidement encadrées, à des polices réorganisées ; tous les centres importants sont reliés par des routes ou des pistes, les écoles se sont multipliées. Le pays Alaouite a eu sa part de ces bienfaits : lors de l'écroulement de l'Empire Ottoman, le territoire de 700.000 hectares qui constitue l'actuel gouvernement de Lattaquié avait tout juste 7 kilomètres de routes, de la ville au Nahr el Kébir ; il fallait cinq jours pour couvrir les 260 kilomètres de Beyrouth à Lattaquié, et encore ne passait-on pas quand les crues avaient grossi les rivières. Aujourd'hui le gouvernement compte 240 kilomètres d'excellentes routes d'intérêt général et 1.200 kilomètres de pistes praticables aux automobiles pendant la saison sèche, qui dure cinq mois de l'année. On ne saurait mentionner en détail ce qui a été fait dans les autres branches de l'activité, enseignement, assistance, agriculture et crédit agricole ; il faut se borner à noter que contre 32 écoles en 1913, toutes situées dans les centres importants, on en compte maintenant 95, pour la plupart dans les villages. Et tous ces progrès ont été assurés au pays sans qu'il paie beaucoup plus d'impôts que sous un régime qui ne lui donnait rien en retour : le montant du principal d'entre eux, la dime, qui atteint la masse paysanne, s'est maintenu entre 10 et 11 millions de francs, mais autrefois il n'en restait dans le pays que ce qui passait à la solde des fonctionnaires provinciaux.

A ces bienfaits du Mandat, qui se retrouvent dans toutes les régions syriennes, il faut ajouter dans le pays alaouite quelque chose de beaucoup plus sensible encore : l'émancipation, le relèvement d'une population tenue depuis des siècles en état d'infériorité. Le nombre des écoles de village créées par le Mandat en est à la fois une des marques et un des moyens. Cet affranchissement d'un peuple est même, pour une bonne part, la raison des critiques formulées contre l'autonomie que nous avons donnée au pays alaouite : ceux qui les profèrent pour impressionner la Société des Nations ou l'opinion française elle-même ne sont pas seulement des nationalistes unitaires, mais encore les représentants d'une majorité religieuse, socialement dominante, atteinte dans ses sentiments et ses habitudes de supériorité par une politique qui émancipe ceux qu'ils ont longtemps brimés et tondus.

*
**

Dans le pays de Lattaquié, les Alaouites n'étaient rien, bien qu'ils y constituassent sans doute 70 % de la population : ils sont plus de 200.000 à côté de 55.000 musulmans sunnites et de 45.000 chrétiens, et encore ces deux minorités sont-elles, sans doute, beaucoup plus exactement recensées que les montagnards Alaouites sur lesquels portent presque toutes les nouvelles inscriptions d'adultes par un Etat-Civil dont le fonctionnement ne cesse de s'améliorer.

Le Chrétien était, certes, tenu à l'état d'infériorité, mais sa religion a néanmoins été prise, comme celle du Juif, en considération par Mahomet : il adore, quoique d'une manière inférieure, le vrai Dieu. De plus il est un citoyen soutenu par une instruction jusqu'ici, en général, beaucoup plus poussée que celle du Musulman et l'autorité turque le ménageait dans toute la mesure où il pouvait se réclamer de la protection de l'Occident et, particulièrement, de la France. Mais l'Alaouite, bien qu'il se rattache à la branche chiite de l'Islam par sa vénération d'Ali, est tenu pour un simple idolâtre par les Musulmans orthodoxes. Peut-être ce peuple a-t-il conservé dans sa religion secrète, et dont toute connaissance approfondie est réservée aux initiés, des traces de paganisme ancien. Ce mécréant était une sorte de hors la loi. On assure que, peu de temps encore avant la guerre, il arriva à des Cheiks sunnites de donner des *fétouas* (consultations religieuses) déclarant que l'Alaouite, comme d'ailleurs son voisin de la montagne, l'Ismaïlié, ne peut être admis dans la confession musulmane, car étant donné la religion secrète qu'il pratique on ne peut croire à la sincérité de sa conversion. Contrairement aux infidèles Chrétiens ou Juifs, il ne peut être admis à résider en terre d'Islam, même en payant la capitation. Dans la rigidité de la doctrine, il était licite de le tuer.

Ce peuple réprouvé ne pouvait donc vivre que réfugié dans la montagne. Les Alaouites n'étaient pas admis à résider à Lattaquié et n'y venaient au marché qu'au risque de mauvais traitements. Ils n'étaient tolérés sur les bonnes terres du littoral que comme des fellahs dont le propriétaire musulman et, plus rarement, chrétien exploitait le travail. Les chefs mêmes, seuls en contact avec l'administration turque, étaient l'objet d'humiliations constantes. Quand l'un d'eux se présentait au Caïmacam, il devait se déchausser puis venir baiser la main du fonctionnaire ottoman. Tel chef alaouite, aujourd'hui traité avec considération par l'autorité mandataire, peut se rappeler avoir été parfois rudoyé par de simples gendarmes turcs.

L'Alaouite n'avait pas, en fait, accès auprès de la justice ; de l'administration il ne connaissait, et à d'assez grands intervalles, que le percepteur et le gendarme. Comme il payait l'impôt peu ou prou, l'autorité turque envoyait de temps à autre un bataillon pour appuyer les percepteurs qui allaient le chercher dans les villages. Les relations de la population alaouite avec l'autorité n'existaient que par l'intermédiaire de chefs de tribus qui sont souvent, en même temps, des chefs religieux. Ces personnages avaient sur les fonctionnaires du gouvernement une influence proportionnée à la générosité des arguments dont ils usaient avec eux. L'administration ottomane, qui se souciait toujours très peu de pénétrer les populations et se bornait à des relations avec des répondants, avait

toutes les raisons de trouver avantageux un tel système.

Celui-ci avait pour résultat d'aggraver la pauvreté du paysan alaouite, confiné dans les terres ingrates de la montagne où il vit misérablement avec ses bœufs minuscules et ses chèvres. Il payait à ses chefs, qui s'interposaient entre lui et le gouvernement, de lourdes redevances. Incertain de sa propriété, il n'améliorait pas la terre et ne se risquait pas à planter des oliviers ; une telle mise de fonds n'était prudente que pour les chefs. Il est presque superflu de dire que le crédit agricole n'existait pas pour lui : la Banque Agricole, créée par le gouvernement ottoman, était mise au pillage par les personnages qui avaient su s'assurer les bonnes grâces de l'Administration et elle n'était pas faite pour le fellah alaouite.

*
**

Le Mandat devait, par la seule présence d'une autorité occidentale, changer peu à peu, mais profondément cette situation. Il commença cependant par se heurter à l'incompréhension et à la résistance de la masse alaouite. En 1921, les intrigues chérifiennes, et même peut-être autres, soulevèrent, sous la conduite du Cheikh Saleh, la montagne contre l'action du Mandataire dont les agents commençaient à la pénétrer. Après la répression de ce mouvement, les chefs compromis furent amnistiés par le général Gouraud et le Cheikh Saleh fit sa soumission. Depuis ce temps, les Alaouites restèrent toujours en bonnes relations avec les représentants du Mandat, qui s'efforçaient de faire sortir cette population de l'état d'infériorité et de sujétion où elle avait été tenue.

Le Mandat reconnut dès l'abord aux Alaouites leur indépendance religieuse. Dès 1922 ils eurent des Cadis de leur rite appliquant, en matière de statut personnel, leurs coutumes dans toute la mesure où elles n'étaient pas contraires aux lois de l'Etat. Le même régime fut accordé à la petite minorité des Ismaïliés, qui sont mêlés aux Alaouites dans le sud de la Montagne. Ce geste montra que ces populations n'étaient pas considérées par l'autorité comme idolâtres, jouissant seulement d'une tolérance incertaine et méprisante, et qu'elles devenaient libres d'affirmer au grand jour leur confession, désormais reconnue au même titre que celles des autres groupements religieux.

Des écoles commencèrent à être créées dans la montagne, comme il a été dit plus haut. Les Alaouites furent encouragés à venir dans les établissements scolaires des villes et à aller recevoir l'enseignement agricole au centre d'essais de Bouka, près de Lattaquié. Le gouvernement s'efforça d'introduire quelques Alaouites dans les administrations, avant même que cette œuvre d'éducation eût eu le temps de porter tous ses fruits. Aujourd'hui tous les services publics du gouvernement comptent des Alaouites : quatre magistrats de cette confession figurent dans la

justice et y tiennent fort honorablement leur place.

En même temps, les Alaouites bénéficiaient, au même titre que les autres ressortissants du gouvernement, des hôpitaux et dispensaires créés par l'administration ; leur économie profitait de l'établissement du réseau de routes et de pistes dont il a été parlé plus haut. La Banque Agricole qui, pour une partie des fonds qu'elle emploie, sert d'intermédiaire et de garant au Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, fait à tous les agriculteurs, alaouites ou autres, des prêts à des taux qui contrastent avec ceux que pratiquait l'usure, seule forme du crédit que le pays, hors quelques privilégiés, connut autrefois.

La mise des Alaouites sur le même pied que les hommes des autres Confessions a été affirmée aussi dans le domaine de la politique. Le Conseil Représentatif électif, créé dès 1923 pour assister le Gouvernement et consacré par le Statut organique de 1930 est composé, pour les trois quarts, d'Alaouites, comme le veut la composition de la population elle-même du gouvernement. Le Président de cette Assemblée est un Alaouite.

Le peuple est donc assuré de se faire entendre. Il participe à son gouvernement. L'Alaouite a pris de l'assurance : il commence à venir à Lattaquié participer aux métiers urbains ; on a vu récemment des paysans alaouites acheter, dans la plaine littorale où ils ne vivaient naguère que dans un état de quasi servage, les terres de certains de leurs maîtres de jadis mises en vente à la suite d'une saisie pour non paiement de dettes hypothécaires et morcelées pour rendre plus faciles les enchères.

C'est donc à peine exagérer que de dire qu'en treize ans le Mandat a fait une œuvre qui est la réhabilitation de tout un peuple. Celui-ci en a conscience. Il suffit de voyager sur les routes des territoires syriens pour constater la différence de l'attitude, à l'égard de l'Européen, du paysan alaouite et de celle de son voisin sunnite de la plaine intérieure.

**

Les méthodes suivies par l'autorité mandataire pour réaliser l'œuvre qui vient d'être résumée expliquent pour une bonne part cette attitude : les agents du Mandat se sont appliqués à entrer en contact avec la population alaouite. Dans les premiers temps de l'occupation française, les notables alaouites remplacèrent, comme leurs intermédiaires avec l'autorité, les personnalités sunnites influentes par des Chrétiens plus instruits, parlant le français et parlant plus rapprochés des autorités françaises. Très vite cependant ces notables établirent des relations directes et de plus en plus fréquentes avec les agents du Mandat : ceux-ci montrèrent aux chefs alaouites, qui surent bientôt en profiter, une amicale considération. Mais les représentants du Mandat voulaient pénétrer plus profondément et ne pas se borner à des contacts

avec les chefs dont l'autorité pouvait peser sur la masse : il ne suffisait pas de remplacer l'écran des notables sunnites par celui des chefs alaouites et on s'efforça de parvenir jusqu'au fellah. C'est ce à quoi s'occupèrent les officiers du Service des Renseignements dès que le calme fut établi, après la poussée de révolte du début de l'occupation.

Le contrôle de l'administration fut confié dans chaque caza à un officier français. Celui-ci ne se confina pas dans son bureau et passa une grande partie de son temps à cheval sur les pistes qui mènent aux villages de la montagne. Il visita le paysan, s'intéressa à l'état de ses récoltes, lui donna des conseils, se montra le défenseur des droits de chacun, du faible comme du fort. L'Alaouite, même fellah, se vit traité selon les mêmes règles de justice et d'équité que son chef et que les membres des autres communautés religieuses.

Parmi les mesures qui furent prises pour lui venir en aide il faut citer particulièrement la réunion mensuelle des moukhtars (chefs de villages) au cours desquelles les ordres et les instructions du gouvernement, au lieu d'être donnés brutalement, sont expliqués et commentés. Au début ces réunions ont été faites par l'officier seul, mais celui-ci s'est adjoint peu à peu les fonctionnaires des divers services qui ne se montraient autrefois qu'accompagnés par une escorte imposante. Successivement le Caïmacam du Caza, l'officier de gendarmerie, le médecin, l'agent des Finances ont dû suivre l'impulsion donnée par l'Officier des Renseignements. Guidés, surveillés, ils ont dû prendre l'habitude de traiter les affaires de leur ressort sans se laisser détourner par l'influence plus ou moins grande des parties intéressées. Le paysan a peu à peu appris le chemin du chef-lieu de Caza. Il a été reçu au sérail sans être astreint à une attente de plusieurs heures. Il a pris l'habitude d'exposer ses requêtes et hésite de moins en moins à se présenter devant l'administration ou devant la justice pour apporter son témoignage ou réclamer son droit. Nous sommes bien loin maintenant des débuts de l'occupation, alors que les premiers Officiers du Service des Renseignements voyaient les paysans qu'ils avaient convoqués pris de panique et fuir dans la montagne. En matière d'impôts, notamment, le paysan a pris l'habitude de protester s'il estime que la répartition a été faite à son détriment et au profit d'un notable.

Un changement si radical n'a pas été sans modifier la mentalité du paysan. De cette évolution peuvent même naître des questions délicates, notamment en ce qui concerne la situation des chefs. Mais, pour le moment, la population est dans son ensemble satisfaite. C'est sans doute ce qui explique pour une bonne part ce fait que le mouvement insurrectionnel syrien de 1925-1926 se soit arrêté partout devant la frontière de l'Etat des Alaouites. Celle-ci n'était gardée cependant que par quelques centaines de gen-

darmes et de miliciens, mais l'attitude d'une population contente du Mandat et désireuse de vivre dans son autonomie, à l'abri des agitations de la majorité qui la brimait naguère, donnaient aux chefs des bandes syriennes les meilleures raisons de ne pas aborder un territoire où ils auraient été très mal reçus.

**

Les déclarations faites par les porte-parole des Alaouites ont été en harmonie avec l'attitude de cette population. Jamais l'expression de ses vœux, depuis les débuts de l'œuvre française en pays alaouite, n'a varié. Dès 1921, des télégrammes émanant de tous les éléments de la population protestaient contre le Congrès Syro-Palestinien réuni à Genève et qui se livrait à des manifestations unitaires et hostiles au Mandat français. Les Alaouites, craignant que la Fédération des Etats de Syrie, créée en 1922, ne comportât une menace pour leur autonomie, manifestèrent à plusieurs reprises l'inquiétude et l'antipathie que leur inspirait cette institution. Les Représentants de l'Etat des Alaouites dans le Conseil Fédéral quittèrent cette assemblée en janvier 1924 et de nouvelles pétitions signées dans le pays réclamèrent l'indépendance.

Le Conseil représentatif élu, créé en 1923, formula dans diverses occasions la même revendication. Lorsqu'il s'agit de donner un Statut organique aux pays sous mandat en 1925, après l'abolition de la Fédération, tous les notables, que l'on consultait par écrit, répondirent par des lettres demandant le maintien de l'autonomie. Il serait trop long de rappeler ici toutes les manifestations du même genre, émanant de particuliers, de groupements ou du Conseil Représentatif. On peut dire qu'elles se sont répétées chaque fois que des doutes sur la politique de la Puissance mandataire ou des affirmations à Damas du nationalisme unitaire sont venus inquiéter les Alaouites dans leur particularisme. Les dernières se sont produites lorsque les notables de la Population ont remercié M. Ponsot pour les déclarations qu'il avait faites à Genève en décembre 1932 et lorsque le Conseil Représentatif a adressé, en novembre 1933, ses vœux au nouveau Haut-Commissaire, M. de Martel, en affirmant une fois de plus en cette occasion ses sentiments d'attachement au Mandat et au gouvernement autonome de Lattaquié.

Il est de mode, chez les nationalistes syriens, de refuser toute valeur et toute spontanéité à ces démonstrations. On peut, certes, mettre légitimement en doute la sincérité de déclarations de loyalisme à un régime contraire aux intérêts et aux sentiments de ceux qui les font. Mais il suffit de comparer le sort des Alaouites sous le régime ottoman à celui que leur a fait treize années de Mandat pour comprendre qu'il n'est besoin d'aucune pression de l'autorité mandataire ou d'un désir, chez les chefs alaouites, de la flatter, pour expliquer l'attitude prise par cette po-

pulation. Le passé dont le Mandat français l'a affranchie est tout proche, les souvenirs qu'il a laissés encore très vifs.

Les sentiments des parties en présence se sont encore révélés il y a environ un an lorsque, à la suite du geste maladroit d'un enfant sunnite, qui avait lancé, en jouant et sans le vouloir, une balle sur la tête d'un soldat alaouite, de graves bagarres ont éclaté à Lattaquié et prenaient très vite les proportions d'une lutte grave entre Sunnites et Alaouites, n'eût été l'action de l'autorité mandataire. Un tel incident suffit à résumer une situation telle que l'on trouve fort naturel que les Alaouites du gouvernement de Lattaquié, qui sont un peu plus de 200.000, restent particularistes et attachés à l'autonomie en présence d'une Syrie qui veut les absorber et qui compte plus de 1.800.000 habitants, en immense majorité musulmans.

On comprend aussi que ce groupe minoritaire désire conserver la garantie qu'est pour lui la présence des Français. La partie la plus faible trouve nécessairement bonne la présence d'un arbitre de taille à faire prévaloir ses conclusions.

**

Est-ce à dire que la France ne rencontrera jamais d'opposition chez les Alaouites ? L'affirmer serait aller trop loin et oublier les changements politiques et sociaux que le temps amène toujours. Les chefs, dont l'autorité reste nécessaire à l'action du Mandat sur la masse alaouite, sont portés à trouver que nous nous adressons trop directement au fellah. Certains d'entre eux ont déjà critiqué notre politique sur ce point : ils disent que le paysan, comprenant mal nos mobiles généreux, deviendra orgueilleux, que des hommes intrigants surgiront de la plèbe pour s'interposer entre elle et nous, représenter des partis dont la multiplication et l'inconsistance nous feront regretter les autorités traditionnelles, plus stables, moins émiettées et que nous aurons diminuées. Là se pose le même problème que partout, dans les mêmes conditions : trouver la mesure dans laquelle il faut user, pour faire peu à peu évoluer la masse, des autorités sociales traditionnelles ou passer par-dessus leur tête. Les Anglais, comme d'ailleurs l'ancien gouvernement ottoman, s'arrêtent volontiers à la surface de la société qu'ils veulent ranger dans leur système impérial et s'abstiennent autant que possible de la pénétrer pourvu qu'ils trouvent des répondants solides. Nous sommes beaucoup plus interventionnistes, prosélytes des idées qui inspirent notre système politique intérieur.

Si l'action du Mandat porte trop atteinte à l'autorité des chefs, elle risque d'altérer leurs sympathies pour la France ou même pour l'autonomie du gouvernement de Lattaquié, le jour où se créerait en Syrie un régime de notables qui chercherait à recruter, par solidarité de situations sociales, des partisans à l'unitarisme. Si, d'autre

part, nous nous bornons à connaître les Chefs, alors que par tout ce que nous avons apporté au pays : sécurité des personnes et des propriétés, routes, écoles, etc., nous y avons introduit tous les éléments d'une profonde évolution sociale, nous nous exposons à devoir soutenir par notre autorité un cadre qui perdra peu à peu celle qu'il pouvait, au début, mettre au service de notre action. Ce serait nous aliéner un jour la masse de la nation.

Les Alaouites instruits par nos soins tendront, de quelque milieu qu'ils sortent, à réclamer des places plus nombreuses et une part grandissante à l'administration et au gouvernement de leur pays. Il s'agira de peser, étape par étape, ce qui peut leur être concédé sans compromettre le bon fonctionnement de la machine publique. Le cadre des fonctionnaires locaux s'améliore sans aucun doute ; le recrutement est devenu sérieux, beaucoup plus indépendant des influences locales ; la surveillance exercée a développé et les conseils répétés fortifient la conscience professionnelle, mais il reste beaucoup à faire. Les impatiences devant lesquelles nous nous trouverons se font sans aucun doute portées à croire que nous allons trop lentement, que nous invoquons le danger d'une rechute dans les vieux errements pour maintenir plus longtemps qu'il ne serait justifié un cadre français.

L'évolution du peuple que nous avons devant nous ne nous permet pas un plan politique rigide : il s'agit, période par période, de voir quelle est l'importance respective des divers éléments du problème et l'adaptation qu'elle demande à notre politique. Nous devons éviter avant tout les maladresses et les obstinations qui conduiraient les Alaouites, à leur grand dam d'ailleurs, à rechercher à l'Est, chez leurs oppresseurs d'hier, un appui contre notre autorité.

Il faut nous appliquer à concilier l'autonomie du pays alaouite avec le degré d'unité nécessaire à l'ensemble des pays syriens. Une association de particularismes est le régime qui convient sans doute le mieux à des populations sans traditions civiques ni politiques. On pourrait même dire, en considérant la confusion dans laquelle tombent si facilement les démocraties occidentales, qu'une bonne dose de provincialisme conviendrait à tous les pays qui cherchent à concilier des libertés démocratiques avec la simplicité, la clarté et la probité de la gestion de la chose publique : tout porte à regretter l'abolition du régime fédéral introduit pendant quelques années dans les pays syriens.

Pour éviter, autant qu'on le peut dans des pays peu consistants, où tout ambitieux est prêt à vendre le droit et les chances de son pays pour une satisfaction personnelle et momentanée, de nous heurter à une opposition unanime, nous devons sans cesse faire le relevé des éléments qui s'affrontent dans la société indigène, être les intermédiaires de leur accommodement et de leur conciliation. La tâche est difficile, mais il faut nous appliquer à être les arbitres entre les

divers éléments du peuple alaouite, comme nous sommes les arbitres entre lui et la majorité sunnite unitaire qui voudrait, dans un esprit d'où la tradition de domination confessionnelle n'est pas absente, fondre tous les pays syriens dans un Etat unitaire où toutes les autonomies créées en 1920 seraient effacées.

Pour le moment, les Alaouites voient surtout en nous des protecteurs contre ces voisins, maîtres hier et aspirant à le redevenir demain. Nous sommes encore en présence de la génération reconnaissante, car elle peut comparer son sort à celui que les Alaouites subissaient avant le Mandat et qu'elle a directement connu. Si demain nous devons voir monter une génération nouvelle qui, selon une règle invariable, regardera plus en avant qu'en arrière et sera oublieuse des services rendus, qu'elle ne percevra plus, nous pouvons du moins faire une pose sur la route et considérer le chemin parcouru. Cet examen nous assure que s'il est une région où le Mandat a été particulièrement bienfaisant, c'est dans le pays alaouite : nous y avons fait émerger un peuple de l'infériorité séculaire où il avait été tenu.

Les envois de l'Indochine et du Siam par le canal de Suez en 1933

Le 25 mars, le *Bulletin décadaire de la Compagnie du Canal de Suez* a publié une note très documentée sur les envois de l'Indochine française et du Siam par le canal interocéanique au cours de l'année 1933. Avec l'assentiment de la Compagnie, nous reproduisons ici cette étude, qui contient sur le commerce d'exportation des pays de l'Extrême-Orient, et en particulier de la péninsule indochinoise, nombre de données précises et intéressantes à plus d'un titre. (*Rédaction.*)

Dans cette étude, l'Indochine française et le Siam ont été réunis, non pas seulement en raison de ce que ces deux pays font partie de la même région géographique, mais parce que, pour l'un comme pour l'autre, le grand produit de culture et d'exportation par le canal est le même : le riz.

Le total des marchandises indochinoises et siamoises passées via Suez en 1933, en réunissant 1.172.000 tonnes poids, s'avère supérieur de 360.000 tonnes au chiffre correspondant de 1932 et dépasse même tous ceux réalisés précédemment :

Envois de l'Indochine et du Siam

1924.....	313.000 tonnes poids
1925.....	571.000
1926.....	525.000
1927.....	605.000
1928.....	822.000
1929.....	584.000
1930.....	472.000
1931.....	624.000
1932.....	812.000
1933.....	1.172.000

Mieux encore, de tous les pays de l'au delà de Suez, l'Indochine et le Siam sont (avec la région du Golfe Persique), les seuls qui aient fourni au Canal, en 1933, un trafic supérieur — et de plus du double — à celui qu'ils avaient procuré au cours de l'année « record » 1929 :

Trafic originaire des principales régions au delà de Suez

	1929	1933	différences en 1933
Inde	7.119.000 t.	5.471.000 t.	-1.648.000 t.
Golfe Persique..	3.430.000	4.401.000	+ 971.000
Extrême-Asie ...	3.186.000	2.934.000	- 252.000
Indes néerland..	2.736.000	1.965.000	- 771.000
Australasie	2.209.000	1.723.000	- 486.000
Indochine et Siam	584.000	1.172.000	+ 588.000
Straits Settlements..	1.104.000	981.000	- 33.000
Afrique orient...	803.000	640.000	- 163.000

L'abondance des envois indochinois et siamois est surtout imputable à la colonie française dont les exportations via Suez ont été, en 1933, plus élevées que jamais, alors que celles du Siam avaient connu naguère des années plus prospères :

années	envois indochinois	envois siamois
1924.....	272.000 t.	41.000 t.
1925.....	456.000	115.000
1926.....	402.000	123.000
1927.....	464.000	141.000
1928.....	685.000	137.000
1929.....	522.000	62.000
1930.....	413.000	59.000
1931.....	550.000	74.000
1932.....	741.000	71.000
1933.....	1.076.000	96.000

C'est à la politique douanière de la métropole, favorisant notamment l'entrée en France du riz et du charbon indochinois, que la colonie a dû d'augmenter ainsi ses envois, en dépit d'une situation économique et financière peu favorable.

Dans les exportations de l'Indochine, quatre produits jouent un rôle important. Le riz, tout d'abord, qui représentait 59 % des envois totaux via Suez en 1924 et qui figure encore pour 53 % l'année dernière; le maïs, d'importance très variable (14 % en 1924 et 26 % en 1933) et exceptionnellement abondant l'année écoulée; la houille, dont les envois en Europe remontent à peu d'années, mais se développent sans cesse (4 % en 1930 et 15 % en 1933); enfin le minerai de zinc, dont les expéditions, au contraire, se raréfient (9 % en 1924 et 0,6 % seulement en 1933).

Au départ du Siam, un seul produit vaut d'être cité: le riz, qui, dans les envois totaux de ce pays via Suez, figurait pour 85 % l'année dernière.

Pour l'une et l'autre des deux régions, voici les chiffres réalisés par ces divers produits au cours de la période décennale :

	Indochine				Siam
	riz	maïs	houille	zinc	riz
1924.....	161	37	—	24	35
1925.....	295	57	—	39	107
1926.....	252	55	—	37	115
1927.....	313	47	—	46	131
1928.....	466	134	—	30	121
1929.....	315	124	—	23	31
1930.....	237	94	15	11	36
1931.....	330	85	72	18	57
1932.....	432	163	106	2	66
1933.....	574	282	168	6	81

Les tableaux ci-dessous permettront de se faire une idée du rôle que les riz indochinois et siamois, d'une part, le maïs d'Indochine, d'autre part, jouent dans l'ensemble (toutes provenances comprises) du trafic de ces céréales au Canal :

I. — Riz

Années	Indochine et Siam	Trafic total
1924.....	196.000 t.	1.245.000 t.
1925.....	402.000	1.575.000
1926.....	367.000	1.189.000
1927.....	444.000	1.307.000
1928.....	587.000	1.441.000
1929.....	346.000	1.137.000
1930.....	273.000	967.000
1931.....	387.000	1.433.000
1932.....	498.000	1.404.000
1933.....	655.000	1.531.000

II. — Maïs

Années	Indochine	Trafic total
1924.....	37.000 t.	283.000 t.
1925.....	57.000	269.000
1926.....	55.000	133.000
1927.....	47.000	174.000
1928.....	134.000	449.000
1929.....	124.000	363.000
1930.....	94.000	248.000
1931.....	85.000	174.000
1932.....	163.000	184.000
1933.....	282.000	327.000

Ainsi, les riz indochinois et siamois ont vu leur part dans le trafic total de cette céréale progresser de 16 % il y a dix ans à 43 % l'année dernière. Quant au maïs d'Indochine, son rôle s'est accentué bien davantage encore, puisque son pourcentage est passé de 13 % en 1924 à 86 % en 1933.

On peut noter que, de 1924 à 1933, la contribution fournie au commerce total du maïs via Suez par les principaux pays exportateurs s'est complètement modifiée: les Indes néerlandaises, qui s'inscrivaient au premier rang il y a dix ans, figurent à la dernière place en 1933; l'Indochine, qui ne venait qu'au quatrième rang en 1924, occupe la toute première place l'année dernière :

Provenances du maïs déclaré au Canal

	1924	1933
Indochine	37.000 t.	282.000 t.
Afrique orientale	47.000	33.000
Indes néerlandaises	121.000	12.000
Inde et Birmanie	43.000	—
Australie	28.000	—
Autres pays	7.000	—
	283.000 t.	327.000 t.

La houille (et notamment l'antracite) d'Indochine est, depuis quelques années, le seul élément qui constitue le trafic charbonnier dans la direction sud-nord. Par suite de la diminution des passages nord-sud de houille de tous pays, d'une part, et de l'accroissement des envois de charbons d'Indochine, d'autre part, les chiffres totaux du trafic du charbon sont maintenant sensiblement égaux dans les deux directions :

années	charbon N.S. de tous pays	charbon S.N. d'Indochine
1930.....	450.000 t.	15.000 t.
1931.....	296.000	72.000
1932.....	178.000	106.000
1933.....	177.000	168.000

En ce qui concerne le trafic du zinc, la participation indo-chinoise est beaucoup plus modeste : 10 % du total en 1924 et 4 % en 1933 :

Provenances du zinc déclaré au Canal

	1924	1933
Australie	168.000 t.	43.000 t.
Indochine	24.000	6.000
Chine et Sibérie	20.000	14.000
Birmanie	14.000	66.000
Autres pays	1.000	8.000
	227.000 t.	137.000 t.

Dans cet intervalle de dix années, l'Australie a perdu sa place prépondérante dans ce trafic (74 % en 1924 et 31 % en 1933, tandis que la situation de la Birmanie s'améliorait considérablement (6 % en 1924 et 48 % l'année dernière.

Quelques-uns des derniers chiffres publiés dans cet article appelleraient un long commentaire ; nous ne saurions le faire ici, mais nous tenons à rappeler que, dès le début de l'année 1933, dans un exposé fait par lui au Conseil d'Administration de la Compagnie, M. George Edgar Bonnet, directeur général adjoint, avait appelé l'attention du Conseil sur le détournement de certaines parties du trafic vers d'autres routes que celles de Suez. Il s'était exprimé en ces termes :

Ces détournements, nous les avons constatés en 1931 sur les pétroliers du Golfe Persique ; en 1932, ces pétroliers, je vous l'ai dit, ont presque tous fait retour à la voie de Suez. Il n'en est pas de même, malheureusement, des envois de blé australien vers l'Europe : pour les trois premiers trimestres, nous avons constaté que le trafic de blé australien via Suez est tombé de la proportion normale de 52 % de ce trafic total à 25 %, soit pour le Canal une perte d'environ 300.000 tonnes de jauge, qui s'est certainement accrue pendant le quatrième trimestre. Même constatation pour le sucre javanais, sur lequel nous perdons en neuf mois 90.000 tonnes de jauge. Pour l'ensemble des exportations des Indes Néerlandaises, de l'Indochine et du Siam vers l'Europe, la perte résultant du détournement des navires par le Cap est de 20 %, sur un total de 800.000 tonnes. Dans le sens Nord-Sud, diverses expéditions de pétrole russe vers Dalny sont également passées par le Cap. Il est évidemment très difficile de suivre ces détournements pour tous les produits et pour tous les trafics, et nous n'avons malheureusement pu le faire avec quelque précision que pour les trois premiers trimestres de 1932 ; néanmoins, de l'analyse aussi serrée que possible que nous avons faite, il ressort que pour 1932 on peut estimer l'importance de ces détournements à un minimum de 6 à 700.000 tonnes de jauge nette. Chose remarquable et fâcheusement caractéristique, ces changements d'itinéraires ont affecté non seulement des cargos, mais encore des paquebots de lignes régulières. D'autres détournements se sont produits, d'ailleurs, au profit du Canal de Panama : ils ont porté sur le commerce entre les Etats-Unis et l'Extrême-Orient, qui a augmenté à Panama et diminué à Suez de 450.000 tonnes. Ces dépressions s'expliquent malheureusement trop bien : en période de dépression économique, le service rendu par le Canal de Suez perd de sa valeur, puisque le temps gagné n'a souvent plus de prix ; et, dans le même moment, au contraire, le coût du transit augmente relativement au fret et au prix du produit transporté.

Il y a là une question sur laquelle nous aurons sûrement à revenir.

La politique d'expansion commerciale du Japon

De toutes les manières, le Japon retient aujourd'hui l'attention du monde occidental aussi bien que des Etats-Unis. A côté de son programme politique, ses progrès économiques préoccupent tous les peuples dont l'activité industrielle trouvait naguère des débouchés dans les pays de l'Extrême-Orient ; aussi nous efforçons-nous de les suivre avec toute l'attention possible. De là les deux articles que nous publions dans ce numéro et dont chacun a son importance et son intérêt. (*Rédaction.*)

Le monde occidental s'inquiète de la concurrence japonaise. Il se sent menacé chez lui et dans ses débouchés d'outre-mer. Mais toutes les réclamations et protestations qu'il a fait entendre n'ont en rien diminué l'effort nippon : Cependant le Japon a compris la nécessité de discipliner le mouvement qui le porte vers la conquête des marchés extérieurs, et, à cet effet, le gouvernement de Tokio a tracé le plan de sa nouvelle politique commerciale. Ce programme comporte trois projets. Dans son bulletin *Japon*, M. J.-C. Balet en donne, d'après les textes même, un clair commentaire.

Ces trois projets sont les suivants :

1° *Yushutsu tôsei* ou contrôle des exportations. Un certain contrôle existe déjà. Mais il est généralement fait par les guildes d'exportations auxquelles adhèrent un certain nombre de sociétés exportatrices. Personne jusqu'à présent n'était obligé d'en faire partie ; si on le faisait, c'était en raison de quelques avantages dont jouissaient ces guildes. Il semble, à lire les journaux, que l'on veuille réaliser un pas de plus en forçant tous les exportateurs, quels qu'ils soient, à faire partie de l'une de ces guildes, *Kumi-ai*, qui sont ou seront organisées en vue de l'exportation.

Cette obligation aura pour but de renforcer et de faciliter le contrôle des produits exportés, probablement par l'adjonction de fonctionnaires du commerce aux techniciens de chaque guilde. Mais pourquoi renforcer ce contrôle ? Parce que le gouvernement veut éviter les reproches parfois mérités que l'on fait aux articles japonais : bon marché, meilleur marché que tous les articles similaires étrangers, ils sont inférieurs en qualité ; de plus, ils ne sont pas toujours égaux à eux-mêmes ; d'où un discrédit sur la tenue de la fabrication.

Comme corollaire à cette organisation obligatoire en guildes des exportateurs, il est également question d'établir une loi pour le contrôle de la fabrication. Sur ce point, on n'a aucun détail ; elle sera sans doute très difficile à mettre au point et suscitera pas mal d'oppositions.

Au sujet du contrôle à l'exportation, s'il devient obligatoire par une loi, il ne faut pas se hâter de conclure que l'Etat va, comme en Rus-

sie, s'attribuer le monopole des exportations pour son propre compte. Ce qu'il a en vue, c'est non de limiter l'initiative individuelle de ses sujets, mais de la canaliser, de la contrôler dans l'intérêt du pays aussi bien que des particuliers, parce que les Japonais sont, comme tous les hommes, portés à se faire entre eux une concurrence acharnée sur les marchés extérieurs, et pour cela, à sacrifier tantôt la qualité, tantôt toute marge de bénéfices. Ces cas de dumping de particuliers pour ruiner un concurrent ont souvent eu lieu aux Indes Néerlandaises et ailleurs et discréditent l'ensemble de la nation japonaise.

2° *Kwanzei-kaisei*, ou refonte des tarifs douaniers. Le Japon s'attend à une vaste contre-offensive de la part des nations étrangères. Sans doute, suivant les pays et les circonstances, cette offensive revêtira-t-elle divers aspects : la dénonciation des traités de commerce, l'élévation des tarifs à l'endroit de certains produits japonais, les contingentements, etc., comme on peut déjà le constater. Pour n'être pas sans défense, le Japon a décidé de refondre son tarif douanier. Il ne comporte actuellement qu'un seul tarif. Le projet qui va être soumis au Parlement comportera deux tarifs, l'un maximum qui sera très élevé, l'autre minimum, comme cela existe en France, en Espagne, au Canada, etc.

Le tarif maximum sera applicable soit dans sa totalité aux pays qui n'ont pas de traité de commerce avec le Japon, soit, partiellement, aux pays qui, tout en ayant un traité, se montreraient hostiles aux importations japonaises.

Le tarif minimum sera applicable aux pays qui témoigneront des dispositions amicales, et, en général, à ceux qui réserveront au Japon, comme il le fera lui-même, la clause de la nation la plus favorisée.

Bien plus, il est dit que, dans le cas où des accords préférentiels pourraient être négociés, ils comporteront des tarifs encore au-dessous du tarif minimum. Le Japon a l'intention de généraliser le plus possible cette dernière méthode. Il va en faire l'essai avec l'Australie, dont le délégué est en route pour Tokio, avec l'U.R.S.S., etc.

3° *Boeki kinkô*, ou égalisation des échanges commerciaux.

Les deux mesures précitées ont surtout pour but la défense du commerce d'exportation. Une troisième visera à son extension. En quoi cette mesure consistera-t-elle exactement ? Il semble qu'elle tende à ceci : 1° pour les pays qui sont déjà gros exportateurs au Japon et petits importateurs des produits japonais, comme l'Allemagne, l'Australie, etc., le Japon proposera d'établir un certain équilibre soit en diminuant ses achats chez eux, soit en leur demandant d'acheter davantage chez lui, parce que l'écart est par trop grand et nuit à l'harmonie des échanges ; 2° pour les pays neufs ou presque, le Japon s'efforcera de leur acheter des matières premières dans la mesure où ils lui achèteront ses produits,

afin d'en faire des clients fidèles parce qu'intéressés. Cette politique devra s'appliquer spécialement à toute l'Afrique, à l'Amérique du Centre et du Sud, à la Chine, à l'Inde, au Siam, aux Strait's Settlements, au Proche-Orient.

Des négociations commerciales sont prévues avec la Grande-Bretagne et, devant cette éventualité, le journal *Asahi* montre l'importance des échanges anglo-japonais qui représentent un tiers de l'activité commerciale du Japon, soit un milliard de yens. Le Japon demande que les marchés de l'empire britannique qui jouissent de l'autonomie tarifaire ne soient pas compris dans la discussion et qu'une représentation diplomatique nipponne soit envoyée dans chacun des Dominions :

Nous avons une représentation diplomatique au Canada; il n'y a pas de raisons pour qu'il n'y en ait pas une aux Indes; cela faciliterait la négociation des accords commerciaux comme celui de Simla.

L'Australie est également un pays où le Japon compte développer son exportation.

Nous avons perdu le marché chinois. Nous avons échoué dans nos négociations avec l'Inde (le nouvel accord amènera le Japon à acheter à l'Inde cinq à six fois plus qu'il ne lui vend). Les seuls débouchés laissés au Japon sont les Etats-Unis et les colonies anglaises. Encore n'achètent-ils pas de grandes quantités de produits manufacturés japonais.

Et cette remarque est à noter :

Le gouvernement doit se rappeler qu'il ne s'agit pas seulement de la vie économique du Japon, mais également de l'avenir du Mandchoukouo.

Une mission commerciale australienne vient de visiter le Japon, prélude, dit Tokyo, à l'installation d'une légation. On a démontré aux Australiens que si le Japon exporte dans ce Dominion 37 millions de yen, ce n'est pas une menace sérieuse et que si l'Australie veut réviser ses hauts tarifs, il est prêt à contrôler ses exportations.

Marquons encore que des négociations commerciales entre la Hollande et le Japon relatives à Java seront reprises avant longtemps afin de fixer le quota à accorder aux produits japonais.

Afin de mettre en pratique sa nouvelle politique commerciale, le gouvernement de Tokio a décidé d'augmenter le nombre de ses consuls, de ses attachés commerciaux, de multiplier ses missions de renseignements. Le ministère des affaires étrangères, accusé d'avoir jusqu'ici négligé le point de vue économique dans les relations internationales, va s'efforcer maintenant de seconder les efforts du ministère du commerce et de l'industrie. Pour que ce concours soit réellement effectif, le budget des affaires étrangères recevra cette année un supplément de crédits de 10 millions de yen.

A. M.

Les relations économiques entre le Japon et la Russie soviétique

La part du Japon dans le commerce extérieur de l'U.R.S.S. n'est pas considérable. Elle n'a pas excédé dans les années 1926-1927 (on sait que les relations régulières entre les deux pays ont été rétablies après la révolution russe par le traité de Peking du 25 janvier 1925) 2,81 % des importations et 1,92 % des exportations totales du Japon au plus. Dans ces limites restreintes, les échanges entre le Japon et les possessions russes de l'Extrême-Orient apparaissent comme beaucoup plus importants que ceux du Japon avec la Russie d'Europe, et on ne saurait s'en étonner, car c'est là une conséquence naturelle de la proximité géographique. Le tableau suivant donne la répartition (en millions de yens) des relations commerciales entre les deux pays :

Importations de l'U.R.S.S. au Japon :

	de la Russie asiatique	% de toutes les importations du Japon
1926.....	23,9	1,00
1927.....	24,502	1,12
1928.....	21,917	0,99
1929.....	22,875	1,03
1930.....	37,218	2,41
1931.....	30,865	2,50
1932.....	31,079	2,21

	de la Russie d'Europe	% de toutes les importations du Japon
1926.....	0,794	0,03
1927.....	1,606	0,07
1928.....	2,142	0,09
1929.....	3,081	0,14
1930.....	2,583	0,17
1931.....	3,787	0,31
1932.....	1,351	0,09

Exportations du Japon en U.R.S.S. :

	en Russie d'Asie	% de toutes les exportations du Japon
1926.....	5,3	0,25
1927.....	7,8	0,39
1928.....	11,2	0,56
1929.....	15,1	0,71
1930.....	26,97	1,83
1931.....	14,94	1,30
1932.....	13,07	0,93

	en Russie d'Europe	% de toutes les exportations du Japon
1926.....	0,004	» »
1927.....	0,869	0,04
1928.....	1,198	0,06
1929.....	2,304	0,11
1930.....	1,345	0,09
1931.....	2,135	0,19
1932.....	1,379	0,09

*
**

Les relations commerciales entre les deux pays se distinguent par certains traits caractéristiques

de celles qui existent entre la Russie soviétique et les autres états. Un des traits distinctifs des échanges économiques russo-japonais est l'insignifiance, dans les exportations du Japon en Russie soviétique, de ces produits de l'industrie japonaise dont le Japon inonde maintenant les pays les plus éloignés. Malgré le voisinage de l'archipel japonais et de l'Extrême-Orient russe, les articles les plus importants des exportations japonaises (tissus de coton, ampoules électriques, chaussures, jouets, parties de bicyclettes, etc.) ne figurent dans les exportations en Russie soviétique que pour des chiffres relativement minimes. Le Japon, en effet, n'a exporté en Russie, en 1930, que pour 177.000 yens de vêtements de laine, et, en 1931, que pour 129.000 yens de ces mêmes articles ; ses exportations de chaussures de cuir ont été en 1930 de 55.000 yens, et en 1931 de 150.000 ; pour les galoches, les chiffres sont, en 1930, 138.000 yens et, en 1931, de 31.000 seulement ; quant aux gants tricotés, leur exportation représente 73.000 yens en 1930 et tombe en 1931 à 26.000. Les exportations d'ampoules électriques, de parties de bicyclettes, etc., occupent de même une place tout à fait insignifiante dans les exportations du Japon. L'objet le plus important de ses exportations en Russie a été pendant plusieurs années les filets de pêche, nécessaires pour la pêche russe dans les eaux de l'Extrême-Orient soviétique. Durant ces années, l'exportation de filets en Russie représente plus de 30 % de toutes les exportations du Japon en ce pays. La valeur des filets exportés en Russie fut, en effet, en 1928 : de 1,9 million de yens, en 1929 : de 3,2 millions, en 1930 de 5,7 millions et en 1931 de 3,1 millions. Par contre, les dernières années, 1932 et 1933, ces exportations se sont très amoindries. Relativement importantes sont aussi les exportations des autres articles nécessaires pour la pêche : fer blanc pour la fabrication de boîtes de conserves (1930, 2,7 millions de yens ; 1931, 1,8 million) ; cordes de chanvre (1930 : 939.000 yens ; 1931 : 1,3 million) ; fils de chanvre et de lin (1930 : 217.000 yens ; 1931 : 238.000) ; bateaux à vapeur et autres navires (1930 : 1.144.000 + 2.504.000 yens ; chiffres réduits respectivement, dès 1931, à seulement 94.000 + 638.000 yens).

Il importe de constater que le Japon exporte le riz en Russie et non pas la Russie au Japon. C'est là un fait particulièrement remarquable, car un des motifs invoqués par les partisans de l'annexion de la Province Littorale russe au Japon est précisément la perspective d'abondantes récoltes de riz dans cette région. En 1930, le Japon a exporté en Russie du riz pour 703.000 et, en 1931, pour 362.000 yens. Un chiffre exceptionnel a été atteint en 1930 par l'exportation de froment (1,5 million de yens), mais il tomba l'année suivante (1931) à 67.000 yens. Dans les exportations des denrées alimentaires du Japon en Russie, la première place est occupée par le thé dont la destination est principalement la Russie d'Europe et non pas celle d'Asie. La plus grande par-

tie de ce thé exporté provient de la province de Shizuoka et de l'île de Formose ; en 1932, sur une exportation totale de 5,34 millions de livres de thé, la province de Shizuoka en a livré 4,24 millions de livres anglaises. Les exportations des autres produits alimentaires en Russie sont d'une importance infiniment moindre. De même ont été très peu importantes les exportations de machines, d'appareils électriques, etc., comme le montrent les chiffres suivants : le Japon a exporté en U.R.S.S. du fer en barres pour une valeur de 139.000 yens en 1930 et de 310.000 yens en 1931 ; du fil de fer pour un total de 29.000 yens en 1930 et de 31.000 yens en 1931. Plus importante est l'exportation de bois façonné ; elle est évaluée pour 1930 à environ 1,2 million de yens, et pour 1931 à environ 730.000 yens.

Il est évident que ce caractère des exportations du Japon en U.R.S.S. — l'absence des tissus, des jouets, des ampoules électriques, etc. — est avant tout l'effet du monopole du commerce extérieur en Russie soviétique. Grâce à ce monopole, le gouvernement soviétique peut empêcher le Japon de vendre bon marché ses produits en Russie et ne laisse pénétrer en Russie que les objets qu'il tient pour nécessaires. Les maisons japonaises d'exportation en Russie ont formé une association, le *Tairo Yushutsu Kumiai*. Les représentants de l'U.R.S.S. ont fait, à diverses reprises, des efforts pour obtenir des crédits pour financer les exportations en Russie soviétique, mais en général sans le moindre succès, car le gouvernement japonais n'a que très peu favorisé jusqu'ici les exportateurs en Russie.

**

Dans les échanges russo-japonais, les importations du Japon se distinguent aussi, et plus profondément encore, des exportations russes à destination des autres pays. Dans leurs parties les plus importantes, les exportations russes au Japon font l'objet de concessions japonaises sur le territoire et dans les eaux russes. Pendant la période de la « politique économique nouvelle » (*Nep*) qui a duré en Russie de 1922 à 1928, période au cours de laquelle le gouvernement soviétique a laissé une certaine liberté d'action à la propriété privée, il exista en Russie un nombre d'entreprises étrangères gérées sur les bases du régime capitaliste, véritables oasis capitalistes dans un milieu socialiste hostile. Mais ces entreprises étaient des exceptions, l'échange économique entre la Russie soviétique et les autres pays s'effectuant principalement par les organisations commerciales soviétiques qui vendaient les marchandises russes à l'étranger. La situation est radicalement autre dans les relations commerciales entre l'Extrême-Orient russe et le Japon. Les articles les plus nécessaires au Japon lui sont livrés non par les organisations économiques soviétiques, mais par des entreprises japonaises travaillant en vertu de traités spéciaux conclus avec le gouvernement soviétique et virtuellement

indépendantes de ce gouvernement. « Dans nos relations économiques avec le Japon — écrit un auteur soviétique dans la revue *Novy Vostok* (le *Nouvel Orient*), t. XXII, p. 151 — nos contractants sont (et cela les différencie de nos relations avec les autres pays) les entreprises concessionnaires japonaises ». Voilà précisément ce que nous pouvons constater pour les quatre articles les plus importants des exportations russes au Japon : poissons et conserves de poissons, huile, houille et bois.

Par le traité de Portsmouth qui a mis fin à la guerre russo-japonaise de 1904-1905, les Japonais ont reçu le droit de pêche dans les eaux territoriales de l'Extrême-Orient russe — c'est-à-dire dans la mer d'Okhotsk et dans les eaux de la péninsule de Kamtchatka. Ce droit a été fixé dans la convention de pêche signée à Saint-Petersbourg des 5-18 juillet 1907 et conclue pour la durée de 12 ans. Le terme de cette convention ayant expiré en 1919, le gouvernement de l'amiral Koltchak la prolongea pour un temps indéfini par un accord avec le représentant du Japon signé le 25 août 1919. Vers la fin de 1925, les pourparlers ont commencé sur ce sujet à Moscou ; ils ont abouti à la convention du 23 janvier 1928. Le Japon a énormément accru l'importance de sa pêche dans les eaux russes. En 1908, elle n'était que de 87.965 centaines de koku (le koku = 7 kilogrammes) ; en 1913, elle en atteignait déjà 366.379 centaines et s'est élevée en 1926 jusqu'à 632.307 centaines. Les entreprises japonaises de pêche sont groupées dans une « association des pêcheurs japonais dans les territoires russes (*Suisan Rorjo Kumiai*) ; la plus importante d'entre elles est la *Nichiro Gyô-Gyô Kabushiki Kaisha* (Société actionnaire russo-japonaise de pêche). Les usines de conserves japonaises dans les eaux russes sont munies de machines américaines de la construction la plus moderne. En 1928, la production japonaise dépassait déjà 500.000 boîtes de conserves de crabes. C'est grâce à la perfection technique de la pêche japonaise qu'en 1928 sa valeur représentait, au rapport de la presse soviétique, 80 % de la valeur totale de la pêche dans l'Extrême-Orient russe, tandis que sa quantité n'était que d'environ 50 %. « Cette supériorité de la valeur de la pêche japonaise par rapport à la nôtre — écrit dans le *Novy Vostok* l'auteur soviétique déjà cité plus haut — s'explique par l'essor considérable de la production des conserves japonaises au Kamtchatka, tandis que la nôtre reste dans son état primitif. » En 1925-1926, les exportations de poissons constituaient 21 % de toutes les exportations russes au Japon ; elles en ont constitué 26 % en 1926-1927. En 1930, la valeur des poissons salés et autres exportés par les concessionnaires japonais des eaux soviétiques atteignait 17,67 millions de yens — c'est-à-dire presque la moitié de toutes les exportations de cette partie de la Russie au Japon. Dans les années 1931 à 1933, les exportations de pois-

sons ont diminué, sans doute par suite de la crise économique mondiale.

De très fréquents conflits (on le sait) ont surgi entre le Japon et l'U. R. S. S. à propos de la pêche ; les Japonais se sont montrés mécontents des conditions auxquelles les autorités soviétiques adjugeaient les bancs de pêche ; ils se sont plaints des trop hauts prix extorqués par le gouvernement russe aux enchères, etc. La convention additionnelle du 14 août 1932, qui garantit aux Japonais le nombre de bancs de pêche nécessaires en élevant en même temps la part réservée aux organisations de pêche russes de 2 à 5 millions de poudes (1 poude = 16,2 kilogrammes), a cherché à concilier les intérêts des deux parties, mais il est encore impossible de porter un jugement positif sur l'effet de cette convention.

L'exploitation des richesses forestières de l'Extrême-Orient russe a également été l'objet d'une concession octroyée par le gouvernement soviétique à un syndicat japonais, le *Roryo Rinyo Kabushiki Kaisha* (société actionnaire de bois russes) le 2 avril 1927. Ce syndicat a obtenu le droit d'exploiter trois terrains de coupe de bois, au total quelque 1.100.000 hectares, sur les côtes de la Province Littorale russe. Mais, au Japon même, cette concession s'est heurtée à de grandes difficultés, le bois étant le seul article des exportations russes qui rivalise avec une industrie nationale japonaise. Les négociants en bois du Japon opposèrent donc une résistance sérieuse à l'importation du bois russe ; d'un autre côté, ces importations subirent la concurrence des bois importés au Japon depuis les îles Philippines et le Nord-Est de Bornéo, bois qui sont de qualité égale et en même temps de prix inférieurs à celui des bois russes. En 1928, le syndicat japonais a cessé son activité, et les exportations de bois de l'Asie soviétique s'effectuent maintenant en partie par les organisations commerciales soviétiques, en partie par l'intermédiaire des maisons japonaises, notamment de la grande maison Mitsubishi. Mais, malgré la résistance des négociants japonais, l'exportation des bois de l'Extrême-Orient russe en Japon (pin, sapin, cèdre, frêne) est assez considérable. Elle a atteint en 1926-1927 un total de 415.729 mètres cubes de la valeur d'environ 11,5 millions de yens ; en 1930, 489.838 m³ ont été expédiés au Japon pour environ 9 millions de yens ; en 1931, 385.323 m³ l'ont été pour 5,3 millions de yens ; en 1932, c'est encore presque la même quantité, soit environ 1,4 million de koku (3,6 koku = 1 m³).

D'une importance plus grande encore, notamment au point de vue militaire, sont les concessions d'huiles minérales consenties au Japon par l'U.R.S.S. dans la partie russe de l'île de Sakhaline. Le Japon n'a pas sur son propre territoire (chacun le sait) assez de combustibles liquides ; aussi est-il obligé d'importer environ 2/3 des pé-

troles nécessaires à son industrie, à sa marine, etc. La plus grande partie de ces huiles importées vient des États-Unis, autrement dit, en cas de guerre, du territoire d'un adversaire, sinon inévitable, au moins probable. C'est donc un des plus grands soucis des dirigeants de l'empire du Soleil Levant de rendre, dans ce domaine, le Japon indépendant de l'étranger. La partie septentrionale de l'île de Sakhaline laissée à la Russie par le traité de Portsmouth, en particulier la côte orientale, est beaucoup plus riche en huiles minérales que la partie sud de cette même île, (en japonais Karafouto), celle que la Russie fut forcée de céder dans ledit traité au Japon. La société japonaise *Kita Sagaren Sekion Kogyo Kumiai* a conclu en décembre 1926 un traité de concession avec la Russie soviétique. En vertu de ce traité et du traité complémentaire de février 1927, les champs pétrolifères du Nord de Sakhaline (les régions de Chiavo, Nouvo, Oha, etc.) sont partagées en cases d'échiquiers d'environ 33 hectares chacune qui doivent être exploitées à tour de rôle par la Russie soviétique et par le Japon, chaque pays ne pouvant exploiter que des cases non contiguës. Contre versement de 5 à 15 % du produit, les concessionnaires japonais ont le droit d'exploiter leurs cases jusqu'en l'année 1936. La *Kita Sagaren* a cédé ses droits à une autre société, la *Kita Karafouto Sekio Kabushiki Kaisha*, qui est dirigée par un amiral japonais et qui travaille en un accord parfait avec le gouvernement du Japon. Malgré les très grandes difficultés de leur tâche (absence presque complète de routes et de ports outillés ; dureté du climat ; nécessité d'opérer le transport de l'huile pendant les 4 mois de l'été, car, durant les autres 8 mois, les côtes sont inabordable, etc.), les Japonais ont réussi à développer très vite la production des casiers qui leur ont été assignés. Cette production était : en 1926, de 29.829 ; en 1927, de 78.700 ; en 1928, de 104.000 ; en 1929, de 187.000 ; en 1930, de 193.040 ; en 1931, de 275.000 tonnes ; en 1932, enfin, de 250.000. La production des casiers exploités par les organisations soviétiques reste bien en arrière ; elle atteignit seulement : en 1928, un total de 17.000 tonnes ; en 1929, celui de 26.065 tonnes ; en 1930, celui de 96.268 tonnes, et arrivait en 1931 au chiffre de 133.172 tonnes. Dès maintenant, le Japon reçoit près de 12 à 15 % de ses importations d'huiles des champs qui lui sont concédés par le gouvernement soviétique dans le Nord de Sakhaline. En vertu d'un accord complémentaire, les Russes ont vendu au Japon, en remboursement d'un crédit d'un million de yens, 65.000 tonnes d'huile en 1929-1931, et se sont engagés en 1931 à céder aux Japonais tout le pétrole dont ils peuvent se passer. (En 1932, cette quantité a atteint à peu près 130.000 tonnes.) L'huile de Sakhaline russe est destinée presque exclusivement aux besoins de la marine japonaise. Dans les deux dernières années, des efforts ont été faits par un entrepreneur privé, Kojiro Matsukata, pour im-

porter au Japon des quantités importantes de gazoline du Caucase par la Mer Noire et par le canal de Suez, mais les résultats de cette opération ne sont pas encore bien connus.

Le même système de concessions est appliqué par le Japon pour se procurer en Extrême-Orient russe de la houille, dont l'importation est aussi une nécessité pour le Japon, bien que dans une moindre proportion que celle de l'huile. La côte occidentale de la partie russe de l'île de Sakhaline contient des gisements houillers de très haute qualité fournissant un coke excellent. Une société japonaise dite *Kita Karafouto Kogio Sekitan Kabushiki Kaisha* (société actionnaire des houilles du Nord) exploite les gisements houillers de la région de Doué et la production de cette société ne cesse de grandir en importance. Les Japonais ont déjà commencé à exploiter ces mines pendant leur intervention militaire, au cours de l'occupation de la partie russe de Sakhaline par leurs troupes. En 1921, la production en était de 40.600 tonnes ; en 1930, elle avait passé à 109.645 tonnes pour monter, en 1931, à 116.693 tonnes et en 1932 à peu près à 200.000 tonnes. Les Japonais espèrent pouvoir atteindre, dans la partie russe de Sakhaline, une production houillère de 300.000 tonnes par an.

Ce sont là les plus importantes des exportations russes au Japon. Parmi les autres objets introduits par l'U.R.S.S. dans l'Empire du Soleil Levant, il faut encore nommer le platine de l'Oural (15.700 kgs d'une valeur de 827.000 yens en 1930, et 36.900 kgs d'une valeur de 1.756.000 yens en 1931) et la potasse caustique (pour 559.000 yens en 1930 et 846.000 yens en 1931). De ce dernier produit la plus grande partie est livrée par la Russie d'Europe. Les Japonais importent aussi de la Russie certaines quantités de minerais de zinc, de plomb, etc. ; toutefois, ces quantités ne sont pas considérables.

J.-O. LÉVINE.

L'Institut du Pacifique

A bien des reprises déjà, depuis 1925, l'Asie française a parlé de « l'Institut du Pacifique » et des différentes conférences ou, pour employer une expression plus exacte, des congrès organisés par lui dans tel ou tel pays riverain des flots du Grand Océan ; jamais, toutefois, elle n'a fourni sur ce groupement des indications précises et un peu détaillées. Ces indications, la *Gazette de Hollande* du 17 novembre 1933 les a données à ses lecteurs dans une intéressante étude relative à la « Collaboration internationale autour du Pacifique » et signée du Dr A.-D.-A. de Kat Angelino. Nous les tirons donc, pour en faire bénéficier nos lecteurs, de la seconde partie de ce travail. (*Rédaction.*)

La Société des Nations, une fois créée, aurait pu attirer les problèmes spécifiques du Pacifique dans le cadre de sa

compétence générale si les États-Unis et les Républiques Soviétiques avaient voulu en faire partie. L'absence de ces deux pays contribua à faire des problèmes du Pacifique une catégorie à part et l'intention du Japon d'en sortir à son tour en 1935 éloigne encore plus l'influence conciliatrice de cette Société du théâtre du Pacifique, augmentant le risque de conflits.

Il est bon dans ces circonstances d'observer la persévérante énergie d'un groupe d'hommes et de femmes qui se sont organisés pour étudier objectivement les problèmes du Pacifique, pour discuter ensemble les résultats de ces études dans des conférences qui se réunissent tous les deux ans, et pour travailler ensuite, chacun dans son milieu, sur la base des résultats acquis au cours de ces échanges d'idées et d'expériences, à répandre des notions justes sur les relations avec les autres peuples du Pacifique.

Cette organisation s'intitule l'Institut des Relations du Pacifique ou plus simplement l'Institut du Pacifique.

Le secrétariat général en est établi à Honolulu, dans les îles Hawaï. L'histoire de la naissance de cet Institut est curieuse et elle explique le choix du siège de son secrétariat général.

La tension menaçante qui, à la fin de la guerre mondiale, se fit sentir autour du Pacifique attira fortement, cela se comprend, l'attention des personnalités dirigeantes d'Hawaï. Celles-ci prévirent un conflit armé, si rien n'était tenté pour adoucir l'antithèse raciale et culturelle qui avait déjà amené plusieurs interdictions d'immigration dans les pays voisins.

Elles crurent à la possibilité, malgré les différences existantes, de réaliser une compréhension et une collaboration réciproques, pour la simple raison que même une population composée de presque tous les peuples du Pacifique avait su, grâce à la conscience de l'intérêt commun, dans un champ à vrai dire restreint et dans des circonstances favorables, réaliser une pareille collaboration. Des réunions régulières, consacrées à la discussion des problèmes de race et de culture, permirent de mettre le doigt sur nombre de causes de malentendus et par l'étude des intérêts des divers groupes, à chercher des bases justes pour un traitement rationnel de la conscience commune. De plus en plus fortement surgit la conviction que la population hétérogène de Hawaï formait à beaucoup de points de vue un microcosme dans lequel on pouvait étudier en petit toutes les forces variées et compliquées qui agissent dans la région entière du Pacifique pour l'élaboration des relations raciales et internationales.

Cette conviction aboutit au désir de continuer le travail du groupe d'études de Hawaï sur une échelle plus vaste, et à la convocation en juillet 1925 d'une première conférence à Honolulu, à laquelle assistèrent des personnalités venues de Chine, du Japon, du Canada, des Philippines et des États-Unis d'Amérique. Le succès de cette conférence, qui réussit à rapprocher beaucoup les opinions d'abord très divergentes des participants, fut cause de la création de l'Institut du Pacifique à la fin de celle-ci.

Depuis lors quatre conférences ont eu lieu, en juillet 1927 à Honolulu, en novembre 1929 à Kyoto, en octobre 1931 à Shanghai et en août 1933 à Banff au Canada.

Des sections nationales correspondant au groupe primordial de Hawaï furent créées l'une après l'autre en Chine, au Japon, en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux Philippines, aux États-Unis, au Canada et en Angleterre. Une autre section fut créée en 1931 dans le territoire soviétique et une section néerlandaise, composée d'un groupe aux Pays-Bas et d'un autre aux Indes néerlandaises, fut fondée en 1933. Les sections et leurs représentants n'ont rien d'officiel.

Un principe fondamental de l'Institut est l'indépendance absolue des sections et de leurs représentants à l'égard de leurs gouvernements nationaux.

Les sections sont composées de telle manière qu'elles présentent en quelque sorte une moyenne de leur nation, dont elles éclairent les intérêts, les opinions et la mentalité le plus nettement possible dans les travaux qu'elles publient et dans les discussions aux conférences. D'un autre côté, les sections et les organisations affiliées travaillent à répandre autour d'elles la connaissance des intérêts et des mouvements de pensée dans les autres pays.

Le second principe fondamental de l'Institut est l'exigence d'un sérieux travail scientifique. Il n'est question aux conférences ni de motions, ni de résolutions; on se borne à un exposé précis des matériaux rassemblés au cours d'études préalables et l'on s'en remet à la discrétion des divers membres pour qu'ils veuillent bien répandre, chacun dans son entourage, les idées et les manières de voir dont ils ont pu s'imprégner dans l'ambiance de l'Institut. Vu le grand nombre d'hommes et de femmes éminents qui se sont associés à l'Institut et des organisations affiliées par des relations personnelles aux groupes nationaux, l'influence qui se dégagera de cet enseignement scientifique ne peut être sous-estimée.

Nombre de travaux des sections nationales ou de la commission centrale d'études ont déjà été publiés et on y trouve des études d'un caractère scientifique tout à fait original.

Une revue mensuelle, « Pacific Affairs », est l'organe de l'Institut.

Elle comprend en règle générale d'excellents articles écrits de la main de personnalités compétentes, des notes bibliographiques sérieuses, une revue très complète des périodiques et des publications relatives au Pacifique et enfin un résumé des principaux événements survenus dans cette région.

Cette revue est indispensable à ceux qui s'intéressent à l'Extrême-Orient. D'importance égale est encore le compte rendu des débats publié après chaque conférence sous le titre de « Pacific problems ».

La coordination entre les divers groupes nationaux est assurée par leur organisation en comités internationaux qui se réunissent uniquement pendant la durée des conférences bisannuelles pour fixer le programme d'action ainsi que par l'activité du Secrétariat central à Honolulu.

Les présidents des comités nationaux forment le comité central, le « Pacific council ».

De même les présidents des comités d'études des sections nationales constituent ensemble le comité d'études international (International Research Committee).

Les deux organes délèguent certaines fonctions à leurs présidents et au secrétariat pour la durée de la période qui sépare deux conférences.

Le secrétariat central fait office d'intermédiaire entre les divers groupes nationaux.

Les fonctions principales sont la distribution des renseignements entre les groupes, la préparation des conférences et des programmes conférentiels, la coordination des travaux des sections et l'édition de « Pacific Affairs ».

L'organisation de l'Institut est autant que possible décentralisée et les initiatives et décisions appartiennent en principe aux groupements nationaux séparément.

Il y a à Honolulu une bibliothèque spécialisée sur tout ce qui touche au Pacifique, constituée avec l'aide des groupes nationaux.

Les sections participent aux frais de l'organisation centrale et des conférences dans une proportion convenue. Il y a en outre un fonds d'études international qui peut participer aux frais des travaux entrepris par les groupes nationaux sous condition d'une contribution correspondante par des personnes ou des organes du pays intéressé.

Sauf le minimum de coordination confié à un personnel central restreint, les comités nationaux autonomes ont donc toute la charge des travaux de l'Institut.

Dans la plupart des groupes, le travail des commissions et du secrétariat est accompli gratuitement.

Ce serait dépasser le cadre de cette courte étude que de donner un aperçu des travaux accomplis jusqu'ici sous l'égide de l'Institut, et des matières sur lesquelles les débats des conférences ont contribué à répandre plus de clarté. Il suffit de s'adresser au secrétariat de l'Institut du Pacifique d'Honolulu pour recevoir tous les renseignements désirés.

On n'a voulu ici qu'attirer l'attention des lecteurs sur une organisation méritoire et montrer ainsi que, dans les pays qui bordent le Pacifique, un grand nombre de personnalités continuent à travailler d'une manière désintéressée au service d'une meilleure compréhension et collaboration internationale.

Bien que l'époque présente n'autorise pas l'espoir de solutions prochaines dans les domaines politique et économique, le fait même de l'existence et du magnifique travail de l'Institut prouve à lui seul les possibilités qui se réaliseront peut-être un jour par l'effet d'une meilleure compréhension internationale.

VARIÉTÉS

COMMENT ON SE MONTE EN MÉNAGE EN CHINE (1)

Une chaleur estivale torride brûle les rues de Péïping. Vous cherchez un endroit frais où l'on puisse dormir : l'écriteau traditionnel « A louer », au-dessus d'une porte vermoulue, vous invite à entrer dans une cour; vous êtes aussitôt séduit par le silence, la propreté, l'ombre qu'un grand orme projette par dessus les tuiles du toit, et par la modicité du loyer. Il ne reste plus qu'à vous installer.

A la vérité, vous n'avez que la carcasse d'une maison : murs nus, sol pavé de briques; et la cour, dont la moitié sert de jardin, serait vide s'il n'y avait un mûrier, un dattier à moitié mort, et un épais manteau de lierre sur l'une des murailles. Qu'à cela ne tienne! à peu de frais, vous allez transformer ce lieu aride en une verdoyante oasis : un tamaris décoratif, un mimosa arrangé en un gros bouquet, quelques centaines de fleurs communes, mais au coloris éclatant; une vigne vierge cachera les branches d'où la sève s'est retirée.

Vous dormirez à la belle étoile; d'ingénieux indigènes couvriront, à cet effet, un tiers de la cour d'un *velum* de nattes, qu'ils assemblent avec une habileté surprenante, sans une pointe ni une vis, rien qu'avec de longues perches et des étriers de bois. Pour 15 shillings, vous aurez un appareil à douches, c'est-à-dire un réservoir de trente litres, avec tuyau, pomme, valve, et un carré de sol cimenté; pour moins de trois livres, l'électricien vous montera trois sonnettes, douze lam-

(1) D'après George kin Leung, *The Times*, 10 août 1933.

pes, un interrupteur et une prise de courant; et l'artiste qui badigeonnera toutes les pièces d'un ton ivoire, peindra la porte de la rue de couleurs brillantes, rouge, vert et or, et garnira les fenêtres de solide gaze verte vous demandera moins encore. Le mobilier ne vous ruinera pas non plus : une magnifique armoire, dont la partie supérieure servira de penderie, aux quatre portes sculptées en haut relief, aux poignées et aux fiches de bronze massif, ne dépasse guère une livre; pour la moitié de cette somme, vous aurez un bureau en bois de fer, une table demi-lune et un tabouret; pour une livre et 15 shillings, une garniture complète en rotin : deux tables, un canapé, une chaise longue, huit chaises.

Reste la cuisine : un fourneau de briques coûtera 15 shillings; une livre suffira pour une table, un petit buffet, marmites, casseroles et couteaux; et vous vous procurerez un service de 49 pièces de vaisselle de porcelaine à décor bleu pour 6 shillings.

Pour la même somme, vous achèterez un pied de bois de fer, joliment sculpté, portant un large bassin de bronze, où les nouveaux-nés prennent leur premier bain au troisième jour de leur existence; vous y ferez vos ablutions, et accrocherez vos vêtements et vos coiffures aux têtes de dragons qui en ornent le miroir.

Ainsi, sans dépenser plus de vingt livres, soit 340 dollars, monnaie locale, vous serez confortablement installé; et vous pourrez, en vous glissant sous votre moustiquaire, abrité sous une couverture,

A la pâle clarté qui tombe des étoiles,

vous laisser glisser dans le royaume des rêves embaumés.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Les produits indochinois sur le marché chinois. — Parmi les principaux produits exportés vers la Chine il y a le riz, le charbon et le ciment.

Riz. — Suivant les statistiques publiées par les douanes chinoises, 21.419.006 piculs de riz ont été importés de l'étranger en Chine pendant l'année 1933. Sur ce total, 9.364.268 piculs proviennent d'Indochine, qui occupe ainsi le premier rang parmi les fournisseurs de la Chine dans ce produit; viennent ensuite le Siam avec 7.552.554 piculs et les Indes britanniques (y compris la Birmanie) avec 4.198.168 piculs.

Pour avoir une idée exacte de l'importance des importations indochinoises de riz en Chine, il convient d'ajouter aux quantités ci-dessus (9.364.268 piculs) celles qui sont importées à Hongkong et dont la plus grande partie est destinée à l'hinterland. Pendant les onze premiers mois de 1933, il est entré à Hongkong 5.170.599 piculs de riz d'Indochine.

Bien que l'on se montre assez inquiet sur les répercussions possibles des nouveaux droits de douane mis en vigueur le 16 décembre dernier sur l'avenir réservé aux importations de riz étrangers en Chine, certains importateurs pensent qu'une demande pourra se produire dans le courant de juin-juillet.

Charbon. — La quantité totale de charbon importée de l'étranger en Chine en 1933 s'est élevée à 1.947.408 tonnes, sur lesquelles 512.361 reviennent au Japon et 474.238 à l'Indochine, qui occupent, respectivement, la première et la deuxième place parmi les fournisseurs de ce pays.

Au prix de lourds sacrifices consentis par les producteurs afin de lutter contre la concurrence, les charbons indochinois se maintiennent en bonne place sur le marché, grâce à leur qualité supérieure. Les anthracites du Chansi et du Honan, ce dernier provenant des mines du *Péking Syndicate*, sont les principaux concurrents de l'anthracite de Hongay.

Bien qu'aucune mesure n'ait encore été prise au sujet de l'application éventuelle d'une taxe « anti-dumping » aux charbons étrangers importés en Chine, tout porte à croire qu'une décision ne tardera pas à intervenir à ce sujet.

En effet, suivant des informations recueillies à bonne source, le gouvernement chinois envisagerait la mise en vigueur, à dater du mois de mars prochain, d'une taxe dont le taux n'a pas encore été fixé définitivement, mais dont l'ordre de grandeur serait sensiblement égal à celui des droits d'importation actuellement perçus, soit 1 C. G. U. 80 par tonne.

Une telle mesure, si elle était appliquée, ne manquerait pas de porter un rude coup aux importations de charbons étrangers, en particulier aux charbons indochinois déjà fortement handicapés du fait de la stabilisation de la piastre à un taux élevé.

Ciment. — Sur un total de 2.278.701 piculs de ciment importés en Chine en 1933, 588.622 piculs proviennent de l'Indochine, qui se place en tête des pays importateurs. Elle est suivie par Hongkong avec 510.148 piculs et par le Japon avec 452.360 piculs.

Le marché est désorienté par l'application des nouvelles taxes intérieures, dont les taux ont été doublés le 5 décembre dernier. D'autre part, on signale que du ciment soviétique a été vendu à Changhai au prix de 31 dollars chinois la tonne, soit à environ un demi-dollar meilleur marché que le ciment chinois, constituant ainsi un véritable « dumping ».

La sécurité de la navigation aérienne. — Nous lisons dans le dernier rapport du service météorologique de l'Indochine :

La ligne côtière Hanoï-Saïgon est couverte par 17 stations météorologiques, dont 4 avec poste de sondages.

La ligne Saïgon-Bangkok possède 7 stations, dont 2 avec poste de sondages.

Entre Vientiane et Vinh, la création des stations de Pak-sane et Leksao complète la couverture météorologique du tronçon indochinois de la ligne Marseille-Hanoï.

ANNAM

Le mariage du roi. — Le 20 mars a été célébré le mariage du roi d'Annam avec Mlle Nguyễn-huu-Hao.

La jeune fiancée devait quitter à 9 heures le palais où elle réside depuis son arrivée à Hué.

Dès le début de la matinée, une affluence considérable en habits de fête aux couleurs vives se pressait aux alentours et jusque dans le jardin.

Dans le salon du palais, les princesses de la famille royale et les femmes des dignitaires et des mandarins, vêtues de riches robes de cérémonie en brocard et coiffées de larges turbans bleus, étaient rassemblées en attendant la nouvelle reine qu'elles devaient conduire au palais impérial. La reine, portant avec beaucoup d'aisance une robe aux larges manches, prit place à leur tête, seule, dans une auto, en tête du cortège, suivie de sa famille et des dames de la cour. Une salve étourdissante salua le départ du cortège qui, guidé par le haut mandarin commandant la citadelle, en tenue militaire et à cheval, se dirigea lentement, au milieu d'une foule immense, vers le palais impérial.

Cette partie de la cérémonie est la seule à laquelle le public ait été admis à assister dans la Cité interdite à l'intérieur du palais. Se sont ensuite déroulées les présentations protocolaires de la nouvelle reine à Sa Majesté et aux reines mères. Les présentations ont revêtu un caractère strictement intime et conforme aux traditions. Aucun étranger n'y a été admis en dehors des mandarins de la Cour et de la mère de la reine.

La veille au soir, une retraite aux flambeaux avait été organisée devant le palais des passagers et avait attiré une foule considérable, heureuse de venir saluer sa future souveraine qui admirera longuement les nombreuses lanternes et sujets animés où l'ingéniosité de l'artisan annamite s'était librement exercée. De brillants feux d'artifices ont terminé cette manifestation très réussie.

Contre la propagande subversive. — Par un *Du* daté du 13 février 1934, l'article 133 du Code pénal promulgué le 3 juillet 1933 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 133. — Quiconque aura introduit, publié, détenu, fait circuler, mis en vente, exposé ou projeté sur le territoire de l'Annam des livres, brochures, journaux, écrits périodiques ou non, tracts de toute nature, rouleaux ou dis-

ques phonographiques en quelque langue que ce soit, des dessins, gravures, peintures, images, emblèmes, photographies, films cinématographiques, clichés de projection lumineuse, publiés ou édités en Annam ou hors des frontières de l'Empire, interdits par l'autorité, sera puni de deux mois à dix mois d'emprisonnement et d'une amende de vingt à cent piastres, ou de la première de ces deux peines seulement.

Les complices du principal coupable seront punis de la moitié de la peine infligée à celui-ci.

Les instruments de propagande désignés au premier paragraphe seront saisis et confisqués.

Lorsque leur teneur sera de nature à tomber sous le coup des articles 104, 125, 126, 128 ou 130 du présent code, l'interdiction pourra être édictée par arrêté du ministre de l'intérieur pris en conseil des ministres.

La route directe du Darlac à Saigon. — Les travaux activement menés du côté de l'Annam ont permis de faire la soudure, le 4 février dernier, entre la partie de la route coloniale n° 14 (dite route de l'intérieur) située en Annam et celle située au Cambodge.

Le résident de France au Darlac et sa femme, accompagnés d'un officier du bataillon montagnard, sont descendus en automobile, dans la journée du 9 février, de Ban-mé-Thuot à Saigon, en passant par les postes de Maître, Le Rolland, Gâtille et Budop.

Ainsi est réalisée pour la première fois la liaison directe par route entre le Darlac et la Cochinchine. Toute la partie de l'hinterland moï qui se trouve en Annam et n'était accessible que par Nhatrang ou Quinhon se trouve ainsi débloquée par le Sud-Ouest.

Le terme de *piste* serait d'ailleurs beaucoup plus exact en parlant de ce qui constitue actuellement la route 14 qui, en bien des endroits, ne pourra être praticable qu'en saison sèche. Malgré tout, l'existence d'une route directe ne sera pas sans influence sur la pacification d'une région où des symptômes d'effervescence se sont encore manifestés récemment.

TONKIN

L'aménagement hydraulique de Thaibinh. — Cette province du bas delta, encadrée par le fleuve Rouge et le canal des Bambous, traversée en tous sens par un vaste réseau de canaux et de défluent, a toujours été sujette à des cataclysmes qui venaient périodiquement anéantir les efforts d'une population laborieuse, et la réduire, en dépit de la fertilité exceptionnelle du sol, à la plus grande misère. Inondations provoquées par le fleuve Rouge, le canal des Bambous et le canal de Traly, submersion des parties basses pendant la saison des pluies, détruisant la récolte du 10^e mois, sécheresse anéantissant celle du 5^e mois, tels sont les fléaux contre lesquels l'administration provinciale eut à lutter de tout temps.

Pour porter remède à cette situation, un problème très complexe se posait à la sagacité des ingénieurs : il leur fallait établir, puis mettre

en œuvre un vaste programme d'aménagement hydraulique agricole, comprenant, entre autres, l'exhaussement et le renforcement des digues, par masques corroyés, le barrage des défluent à la sortie du fleuve principal et leur aménagement en collecteurs d'assèchement, le curage des canaux, la construction d'écluses fermées à marée haute et évacuant les eaux à marée basse, l'établissement de prises d'eau dans la partie amont des fleuves. Ce travail de longue haleine, il a été possible de l'entreprendre depuis trois années, grâce aux ressources procurées par les fonds du budget spécial d'emprunt.

Ce programme, une fois réalisé, permettra de régulariser et d'améliorer 150.000 hectares de rizières, pouvant donner deux récoltes par an : l'augmentation annuelle en paddy escomptée ne sera pas inférieure à 100.000 tonnes.

Lors de sa dernière tournée dans le Thai-Binh, le résident supérieur a visité les travaux de curage des canaux les plus importants de la province et de construction de deux grandes écluses. Les premiers réunissent sur les chantiers près de 40.000 travailleurs. Le total des terrassements exécutés s'élève à 1.800.000 mètres cubes.

Le résident supérieur et sa suite ont visité également les chantiers de construction de l'écluse de Nham Lang. Une fois terminé, cet important ouvrage d'art assurera l'alimentation, en eau douce, des villages riverains de la vallée du Song Tien Hung et du huyèn de Thuyanh, envahis par l'eau saumâtre.

Le pont sur le Lach-Trai. — Le 1^{er} février, le résident supérieur du Tonkin a inauguré le nouveau pont métallique à péage, construit par une firme privée sur le Lach-Trai, entre Haiphong et Kien-an.

La nécessité de lancer un pont sur ce large bras fluvial était reconnue depuis longtemps. Voici quelques renseignements extraits du discours prononcé lors de l'inauguration par le résident de France à Kien-an :

Il y a deux ans encore, seul un bac à rames permettait ici de franchir le Lach-Tray. La traversée demandait alors quinze minutes environ par beau temps et ne durait pas moins d'une demi-heure à l'époque des fortes marées.

La nécessité de l'édification d'un pont se faisait si bien sentir qu'en 1922 déjà, l'installation de cet ouvrage avait été envisagée. Mais le projet présenté au résident de France ne prévoyait qu'une construction susceptible de supporter des charges inférieures à trois tonnes. Pour cette raison, il ne reçut pas l'agrément du service des Travaux publics et ne put être mis à exécution.

L'administration apporta, le 10 mai 1932, à la circulation sur la route interprovinciale n° 10, une grosse amélioration, lorsqu'elle substitua au bac à rames un bac à traction mécanique.

La durée de la traversée fut, par suite, réduite à cinq minutes en moyenne et, en outre, non seulement le bac ne constituait plus une charge pour le budget local, mais encore il lui procurait une recette mensuelle de 540 piastres, représentant la redevance versée par le fermier.

Malgré le progrès réalisé, subsistaient les inconvénients

inhérents aux bacs : difficultés d'accès à marée haute, lenteur relative et incommodité des passages.

Ce fut alors — vers le mois d'octobre 1932 — que des propositions me furent faites par MM. d'Aste et Robert en vue de la construction à Lam-ha d'un pont métallique à péage capable de supporter des charges de plus de cinq tonnes. Ce projet retint aussitôt l'attention de l'administration et fut sanctionné par la convention du 8 mai 1933 aux termes de laquelle MM. d'Aste et Robert s'engageaient envers le protectorat à construire le pont et à en obtenir l'exploitation pour une durée de huit années.

Commencés le 6 septembre 1933, les travaux sont terminés depuis le 6 janvier dernier. L'aménagement des rampes d'accès entrepris vers le 1^{er} décembre a été achevé le 15 du mois dernier.

Ainsi, il a suffi de quatre mois pour la construction d'un pont de 192 mètres de longueur, d'un poids total de 400 tonnes et qui a supporté aux essais le passage d'un rouleau à vapeur de 10 tonnes.

Placé sur une route très importante, le pont de Lam-ha contribuera largement au développement économique de la province de Kien-an en réalisant sa liaison directe avec Haiphong. Il facilitera en outre les communications entre Nam-dinh et le port du Tonkin en supprimant le plus large des bacs qui coupent la route reliant ces deux centres importants.

La fumure des rizières. — La faiblesse des rendements agricoles tient en partie à ce que le paysan tonkinois donne à sa rizière une fumure insuffisante ; il utilise une certaine quantité de fumier de porc, d'engrais humain, mais il n'a recours que très rarement à l'engrais vert, dont on sait le rôle important en Europe et dans maint pays tropical.

Il existe cependant au Tonkin une plante dont les feuilles et les parties vertes sont susceptibles de remplacer le fumier. Les Annamites l'appellent généralement *muông-muông*, son nom scientifique est *Crotalaria striata*. Les cultivateurs de la région de Yên-Viên, dans la province de Bac-Ninh, la cultivent depuis longtemps déjà et en sont très satisfaits.

L'Office indochinois du riz a fait des expériences pour savoir dans quelle mesure cette plante est utile. Les expériences ont très bien réussi et, dans toutes les rizières où on avait mis de la crotalaire, on a constaté des excédents de rendement importants, variant de 20 à 50 % et même 70 %. Il importe donc de généraliser dans le delta cette pratique culturale ; c'est à quoi l'Office s'emploie activement aujourd'hui, en distribuant gratuitement des graines et une notice sur la culture et l'emploi de la crotalaire.

La crotalaire, explique la notice, pousse très facilement et se plaît dans toutes les terres si elles ne sont pas trop argileuses. Elle pousse même sur les mamelons, les bordures des routes ou des digues. Cependant, elle souffre beaucoup dans les terres très humides et, si les terres où on la cultive ne se drainent pas bien naturellement, il est indispensable de préparer le sol de façon à mettre la crotalaire à l'abri d'un excès d'eau.

On peut aussi la cultiver en association avec certaines plantes, en particulier avec le maïs et le soja, sans qu'elle nuise à ces cultures. Les paysans en retirent le même bénéfice et ont en plus de quoi fumer abondamment leurs rizières. Il est possible de la cultiver avec d'autres plantes : les patates, le ricin, les légumineuses alimentaires.

Le semis de la crotalaire peut se faire dès l'établissement du crachin, depuis le premier mois annamite jusqu'à la fin du troisième mois ; mais il est toujours préférable de le faire le plus tôt possible, si on cultive la crotalaire seule. Si on cultive la crotalaire avec le maïs, on la sème environ deux mois avant la récolte du maïs, quand le maïs a à peu près 0 m. 50 de haut et après un binage et un buttage. La crotalaire pousse alors lentement sans gêner le maïs. Quand on a coupé le maïs, elle pousse très vite et donne de la matière verte pour fumer les rizières du dixième mois.

... Seules les feuilles et les parties non encore lignifiées de la crotalaire sont utilisées à la fumure des rizières. Pour cela, on coupe les plantes à environ mi-hauteur. On transporte les parties vertes dans la rizière trois ou quatre jours avant le repiquage, quand la terre est plus ou moins transformée en boue et est recouverte d'une couche d'eau. On répartit la matière verte régulièrement et par petites poignées, sur toute la surface, et on cherche à les enfouir dans la boue en marchant dessus. On épand de trois à cinq charges au sào suivant les quantités de matières vertes dont on dispose. On fait ensuite un labour et un hersage. La crotalaire se décompose très rapidement dans la rizière, et les matières fertilisantes qu'elle contient sont tout de suite à la disposition du riz qui reprend très rapidement. La végétation, par la suite, est toujours très belle, sans exagération en feuilles. La terre est rendue plus facile à travailler, la boue est plus profonde et si la sécheresse sévit, les rizières fumées à la crotalaire souffrent moins que les autres.

Ainsi, dans le delta surpeuplé, la crotalaire n'est assurément pas une culture alimentaire, mais « il suffit d'enfouir ses parties vertes dans la rizière pour les transformer en beau et bon riz ». L'Office indochinois du riz invite les cultivateurs à essayer cette culture. Pour chaque région et pour chaque cas particulier, il faudra sans doute une petite mise au point de détail que les paysans feront eux-mêmes et qui leur permettra de retirer des profits très appréciables.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS de l'INDE

Le nouveau pont de Mahé. — Le 2 mars 1933 a été inauguré le nouveau pont qui met en communication la rive française et la rive anglaise de la rivière de Mahé, et sert en même temps de lien entre les deux parties séparées de la colonie. La cérémonie fut présidée par Sir Sankaran Nayar, un personnage local vénéré. L'administrateur français, M. Perrier, y assistait avec sa famille, ainsi que le maire indigène de Mahé et les principaux fonctionnaires anglais de Telli-chéry et de Calicut. Le maire et l'administrateur prononcèrent un discours, en français naturellement. Les Anglais en firent autant, en anglais, et la fête se continua au milieu des réjouissances. La construction du pont a coûté plus d'un

lakh de roupies, la France y ayant contribué pour 25.000 roupies. Le nouveau pont ne saurait que contribuer à la prospérité de la petite colonie, en améliorant ses relations avec le territoire anglais, et en favorisant le trafic sur la route côtière de Malabar, devenue très importante.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Règlement de la Dette ottomane. — C'est grâce au règlement complet de la part de la Dette publique ottomane mise en janvier 1929 à la charge des Etats sous mandat que le Haut Commissaire de France estime possible (on l'a vu dans notre dernier numéro, à la page 96) de consacrer la majeure partie de son activité à l'essor économique de ces mêmes Etats placés sous le mandat français. Nous n'avons pas souligné comme il convenait, à l'époque, tout l'intérêt que présentait, pour les populations de ces pays, leur libération complète d'une charge qui devait peser sur elles, d'après les contrats passés, pendant 87 ans ; on s'en rendra compte en lisant la note officielle (insérée le 1^{er} août 1933 dans les journaux des pays sous mandat) dont voici le texte intégral :

La part héritée respectivement par les Etats sous mandat français et la Turquie dans le capital nominal de la Dette Publique Ottomane s'établit aux chiffres suivants :

	Etats sous mandat	Turquie
	Ltqs monnaie de compte	
Emprunt à long terme....	10.339.105	82.456.337
Bons du Trésor	462.577	3.521.936
Arriérés	1.393.823	21.550.190
Totaux	12.195.505	107.528.463

Pourcentage de la part libano-syrienne par rapport à la part turque : 11,34 %.

Des contrats passés avec les porteurs (le 13 juin 1928 pour la Turquie, le 19 janvier 1929 pour les Etats sous mandat), avaient réglé, sur des bases identiques, le service d'intérêt et d'amortissement de ces parts de dette.

Aux termes du contrat du 19 janvier 1929, la Syrie et le Liban devaient verser, pendant la durée nécessaire (durée susceptible de s'étendre sur 87 ans) les annuités suivantes (la Ltq. or = fr. 112,217, aux termes de l'accord) :

I Période : 7 ans. Durée : du 1^{er} juin 1929 au 31 mai 1936. Montants : Ltqs or 244.000 = Fr. 27.381.000.

II Période : 6 ans. Durée : du 1^{er} juin 1936 au 31 mai 1942. Montant : Ltqs or 291.000 = Fr. 32.600.000.

III Période : 5 ans. Durée : du 1^{er} juin 1942 au 31 mai 1947. Montant : Ltqs or 340.000 = Fr. 38.100.000.

IV Période : 5 ans. Durée : du 1^{er} juin 1947 au 31 mai 1952. Montant : Ltqs or 388.000 = Fr. 42.500.000.

V Période : Durée : à partir du 1^{er} juin 1952 et jusqu'à amortissement complet des engagements. Montant : Ltqs or 415.000 = Fr. 46.500.000.

En fait, et par suite des manquements commis par la Turquie à partir de 1930 à l'exécution de ses engagements et de la baisse des cours de Bourse qui s'en est suivie, les

Etats sous mandat (pour la part de leur dette susceptible d'être amortie de cette façon) ont pu procéder à des rachats sur le marché à des cours très avantageux, de telle sorte que, à l'heure actuelle, la Syrie et le Liban ont amorti leur part des emprunts cotés en Bourse et pour lesquels la charge d'amortissement est fixée en nombre de titres. Le Haut-Commissariat a pu d'autre part se procurer pour le compte des Etats sous mandat, au prix d'environ 150.000 fr. (qui représente seulement 15 % du pair), le nombre des titres à leur charge du chef de l'emprunt dit « Bagdad III » qui, bien que non coté en Bourse, est susceptible d'être amorti par rachat.

Dans ces conditions, il était conforme aux intérêts des Etats sous mandat de procéder à une liquidation immédiate et globale des engagements qui subsistaient à leur charge au titre de la Dette Ottomane. C'est en vue de cette liquidation que se sont poursuivies avec les porteurs, sous les auspices du Haut-Commissariat, les négociations qui viennent d'aboutir à l'arrangement conclu le 29 juillet courant.

Cet arrangement aboutit à la libération complète de la Syrie et du Liban, contre versement d'une somme forfaitaire de 32.850.555 fr., qui sera versée par le Haut-Commissariat par prélèvement sur le compte de gestion des intérêts communs, somme qui (réserve faite du montant correspondant aux frais du Conseil) est calculée sur la base d'un escompte (à intérêts composés) au taux de 7 1/2 % (c'est-à-dire au taux même des nouvelles obligations que la Turquie va remettre aux porteurs aux termes de son récent contrat du 22 avril 1933). On mesure l'avantage que représente, économiquement et budgétairement parlant, l'application de ce principe de l'anticipation à intérêts composés, si l'on a égard au rythme rapide avec lequel augmente un capital placé à intérêts composés.

La somme précitée de 32.850.555 francs se décompose comme suit :

— Escompte à 7 1/2 %, au titre :			
des Bons d'arriérés série A.....	Fr.	21.099.243	
des Bons d'arriérés série B.....		1.851.165	
des Bons d'arriérés série C.....		597.884	
des Lots Turcs.....		5.705.983	
de l'Emprunt dit « Konia ».....		2.066.280	
— Liquidation définitive au titre des frais du Conseil de la Dette.....		1.530.000	
Total.....	Fr.	32.850.555	

*
**

Il est intéressant de comparer (compte tenu du Contrat du 22 avril 1933 et de l'arrangement qui vient d'être conclu par la Syrie et le Liban) les conditions dans lesquelles auront été éteintes les parts respectivement héritées par la Turquie et les Etats sous mandat. (Pour les calculs qui suivent, la livre sterling avant dépréciation, est décomptée à 125 fr. et la livre turque papier à 12 fr.).

I. — Turquie

	Monnaies effectivement versées		
	Liv. ster.	Fr. franç.	Liv. turq. papier
Premiers paiements (avant juin 1929) ..	1.116.500	22.329.895	118
Annuité 1929-1930 (complète)	1.435.000		
Annuité 1930-1931 (paiement partiel) ..	296.950	2.846.460	2.414.220
Annuité 1931-1932 (paiement partiel) ..		10.046.012	3.412.322
Annuité 1932-1933 (paiement partiel) ..			300.000
Total général: 464.800.000 francs français (en chiffres ronds).			

De plus, et en exécution du récent accord, la Turquie remet aux porteurs des obligations 7 1/2 %, amortissables en 50 ans, pour un montant de 940.193.000 francs.

On peut donc totaliser, sur ces bases, les versements turcs à 464.800.000 plus 940.193.000, soit environ 1.405.000.000 (un milliard quatre cent cinq millions), somme à laquelle il faut encore ajouter (pour les frais du Conseil de la Dette) 50 annuités de 29.450 livres turques or chacune.

II. — Etats sous Mandat français

Les sommes versées ou à verser par ces Etats s'établissent aux chiffres suivants :

— Premiers paiements (avant juin 1929): L. 139.874 et 2.527.000 fr., soit au total: 4.027.000 francs;
— Quatre annuités (1 ^{er} juin 1929 au 31 mai 1933) de 244.000 Ltqs or: 109.524.000 francs;
— Rachat de titres du « Bagdad III »: 71.49.445 fr.;
— Règlement de liquidation globale et immédiate (com- prenant les frais du conseil): 32.850.555 francs;
Total: 153.551.000 francs,

alors que le pourcentage précité de 11,34 %, appliqué à la somme de 1.405.000.000 francs représenterait 159 millions 327.000 francs.

Encore faut-il ajouter que la Syrie et le Liban vont se trouver, par ce versement comptant, libérés de toute dette publique, notamment au titre du contrat du 19 janvier 1929, qui devait étendre ses effets sur 87 années, soit sur plusieurs générations, et que cette libération aura été obtenue tout en respectant les contrats signés.

Le trafic maritime en 1933. — Le chiffre total du trafic maritime à l'entrée des ports libanais et syriens a été, pour l'année 1933, de 1728 vapeurs jaugeant 3.623.855 tonnes nettes. Il avait été, l'année précédente, de 1.532 vapeurs jaugeant 3.183.683 tonnes nettes; l'augmentation est donc de 196 navires et de 440.172 tonnes. Grâce à elle, les totaux obtenus en 1933 se rapprochent sensiblement de ceux que le trafic maritime des ports libanais et syriens avait obtenus à la fin de la période 1925-1930, et qui sont les suivants :

Années	Vapeurs à l'entrée	Jauge nette tonnes
1925.....	1.530	3.130.633
1926.....	1.676	3.153.510
1927.....	1.612	3.099.278
1928.....	1.730	3.296.514
1929.....	1.753	3.560.588
1930.....	1.812	3.685.056

Le nombre des vapeurs est tout proche, en 1933, de celui qui avait été atteint en 1928 et le tonnage net est inférieur de 60.000 tonnes à celui de 1930.

C'est surtout sous pavillon français, anglais, italien et grec que le trafic a été réalisé en 1933, exactement comme au cours des années précédentes; mais avec des variations que montrent bien les chiffres suivants :

	Années	vapeurs	tonnes nettes
Anglais :	1932.....	564	834.631
	1933.....	521	872.945
Français :	1932.....	200	850.166
	1933.....	192	819.380
Grec :	1932.....	43	77.099
	1933.....	156	210.270
Italien :	1932.....	378	823.728
	1933.....	366	877.352

Ainsi le pavillon anglais, qui occupait le second rang au point de vue du tonnage en 1932 et se plaçait entre les pavillons français et italien, se maintient à son rang en 1933 et serre d'assez près le pavillon italien, qui se place en tête, tandis que le pavillon français recule au troisième rang. Quant à la Grèce, elle a réalisé d'énormes progrès en 1933, grâce à l'établissement, en Syrie, au début de l'année, d'une deuxième agence de Navigation hellénique, *The Hellenic Coast Lines Co. Ltd.*, s'ajoutant à la *Greek-Byron Line*.

Le nombre total des vapeurs et des tonnes nettes se répartit ainsi, en 1933, entre les principaux ports des Etats sous mandat :

	vapeurs	tonnes
Beyrouth	920	2.319.582
Tripoli	476	755.098
Alexandrette	267	456.904
Lattaquié	52	79.552

Ces chiffres mettent en pleine lumière la prépondérance du port de Beyrouth, sur laquelle nous nous proposons de revenir prochainement.

Donation du Krak des Chevaliers à la France.

— Les journaux de Beyrouth ont annoncé au début de mars que l'Etat des Alaouites avait fait don du Krak des Chevaliers à la Puissance mandataire. Le fait est exact ; le gouvernement de Lattaquié reçoit un million de francs pour couvrir les frais d'expropriation des indigènes qui vivent encore au milieu de ces admirables ruines (ils sont au nombre de 530) avec leurs troupeaux et qui constituent pour elles une menace constante de dégradation ; quant aux sommes nécessitées par les travaux de réfection, elles seront prélevées sur les fonds des monuments historiques.

On sait trop ce qu'est le Krak des Chevaliers pour que nous insistions longuement sur la beauté pittoresque, l'intérêt historique et la valeur archéologique de cette magnifique forteresse du moyen âge. Les visiteurs du pavillon des Etats sous mandat ont étudié à Vincennes, en 1931, l'excellente maquette, les plans et les photographies qui leur permettaient de comprendre ce qu'est encore ce monument, le plus caractéristique de l'architecture militaire française du moyen âge, dont les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ont fait, depuis 1142, une place de guerre imprenable. Située à 50 kilom. au Nord-Est de Tripoli, sur l'un des sommets des monts Ansariés, par 750 m. d'altitude, cette « clef de la terre chrétienne », qui s'étend sur une superficie de 2 hectares et demi, surveille la large trouée de Homs à Tripoli ; elle est aujourd'hui bien dégradée, privée du couronnement de ses ouvrages, détournée de son affectation primitive depuis que des pierres ont été enlevées à ses soubassements, que les salles basses de ses tours et de ses courtines ont été aménagées en étables et en écuries, que, dans les espaces voûtés, des masses de débris de toutes sortes se sont accumulées durant des siècles. Du moins

peut-on encore conserver l'ensemble du Krak, duquel 50.000 tonnes de fumier ont déjà été enlevées il y a peu d'années, en 1927. Comme l'a dit M. Paul Deschamps, le savant directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro :

Nous ne voulons pas rétablir tout ce qui s'est désagrégé, mais seulement dégager ce qui reste et, de cette façon, restituer à l'ensemble, d'ailleurs admirablement conservé, son aspect primitif. Ainsi un incomparable témoin de l'architecture militaire des XII^e et XIII^e siècles sera accessible aux touristes et ceux qui aiment le moyen âge iront l'interroger.

Ils aimeront particulièrement à en étudier l'entrée — dont l'ensemble des défenses est un des plus complets qu'ait élaborés le moyen âge — et la chapelle romane, évocatrice des meilleures constructions de l'art bourguignon. A signaler encore la grande salle, sur la porte de laquelle on lit ce sage conseil, entouré de vœux de bonheur :

Sit tibi copia,
Sit sapientia,
Formaque detur;
Inquinat omnia sola
Superbia, si comitetur.

(Possède la fortune, — et aussi la sagesse, — et que la beauté te soit donnée; — seul l'orgueil, s'il nous accompagne, — ternit toutes choses.)

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

Essor économique de la Palestine. — De nombreux indices prouvent que la Palestine réalise, au point de vue économique, des progrès très considérables et prend un remarquable essor. Il convient d'en grouper ici quelques-uns.

L'excédent des recettes sur les dépenses en constitue un premier indice. Le rapport publié sur l'état du Trésor au 31 décembre 1933 déclare en effet que l'excédent, qui atteignait déjà 1.236.295 L.P. au 1^{er} avril, s'est chiffré au premier janvier 1934 par un total de 2.144.419 L.P., c'est-à-dire par un chiffre qui n'avait jamais été atteint jusqu'alors. D'autre part, la valeur des importations s'est élevée en 1932-1933 à la somme de 9.500.000 L. contre un total de 6.300.000 L. en 1931-1932 ; le progrès est manifeste.

Dans un discours récemment prononcé par lui à la Chambre de Commerce de Tel Aviv et Jaffa, M. Hoofien, directeur général de l'Anglo-Palestine Bank, ne s'est pas contenté de citer ces chiffres ; il en a énuméré d'autres qui ne sont pas moins dignes d'attention :

Le mouvement de construction (a-t-il dit) se poursuit avec le même rythme accéléré. Le nombre des immigrés qui étaient chacun en possession d'un capital supérieur à 1.000 livres, était de 2.441 pendant les 10 premiers mois de l'année 1933, de 754 pendant toute l'année 1932, de 269 pendant l'année 1931 et de 191 seulement pendant l'année 1930. Les dépôts en banque s'élèvent à 11 millions de livres, une somme formidable pour un petit pays comme la Palestine.

En dépit de ce développement fiévreux, M. Hoofien tient la situation économique pour

« parfaitement saine », et il estime que les perspectives économiques d'avenir peuvent être envisagées avec optimisme. Comme cet homme d'affaires a été le premier à signaler, en 1925, la faiblesse de la situation économique d'alors, qui aboutit à la crise de 1927, on peut, semble-t-il, avec quelque confiance s'en rapporter à son opinion.

Voici enfin quelques chiffres extraits du *Palestine Commercial Bulletin*, et qui présentent aussi leur intérêt :

40.000 deunums ont été plantés d'orangeries durant l'année 1933. Le trafic dans les ports de Jaffa et de Caïffa a considérablement augmenté. 67 vapeurs, jaugeant ensemble 160.000 tonnes, ont visité le port de Jaffa durant le mois d'octobre 1933. Les chiffres correspondants pour Caïffa sont 82 vapeurs et 180.000 tonnes.

Essor de la production viticole. — L'assemblée générale annuelle de la société coopérative des vigneronnes des colonies palestiniennes (on a pu en voir les produits à l'Exposition coloniale de Vincennes en 1931) s'est tenue dans les premiers jours d'avril à Richon-le-Zion ; les principaux vigneronnes des colonies de Richon, Zichron, Jacob et Guédéra s'y trouvaient présents. Le rapport dont il a été donné lecture a constaté que la vente des vins palestiniens continuait à se développer progressivement, et avec ampleur, puisque, malgré la crise, la vente a été, en 1933, supérieure de 30 pour 100 à ce qu'elle avait été l'année précédente. Il a noté, d'autre part, en déplorant le fait, que plusieurs vignobles importants avaient été transformés en orangeries; mais il a par contre annoncé que l'acquisition, dans les environs de Richon-le-Zion, de près de 2.000 deunums qui seront exclusivement consacrés à la culture de la vigne. C'est, au témoignage du rapport, la vigne qui doit occuper dans l'avenir la place prépondérante dans les productions de la Palestine.

La population de Jaffa. — Le recensement effectué dans cette ville à la fin de mars par les soins de la Communauté israélite, a montré que, sur une population totale de 38.000 habitants, les Juifs constituaient une minorité très considérable (14.842 individus, soit un peu moins des deux cinquièmes).

Dans la grande banlieue de Tel-Aviv. — A plus de 10 kilomètres de Tel-Aviv est en voie de création et de construction un important faubourg, Tel-Litwinsky, qu'une large chaussée reliera à la route Tel-Aviv—Petah Tikwah. On s'attend à voir bientôt ce faubourg prendre les proportions d'une petite ville et compter une population de 1.500 familles ; dès maintenant, 12 maisons pour 20 familles sont en voie d'édification dans ce centre, qui doit comprendre quatre parties distinctes : un groupe d'habitations auquel sera rattaché un jardin, une section agricole, un quartier industriel et un centre commercial. Dès maintenant des autobus font le trajet de Tel-Aviv à Tel-Litwinsky, et un service régulier d'auto-

bus sera organisé aussitôt après l'inauguration officielle du faubourg.

Ainsi se trouve mis en lumière, par un fait nouveau, l'énorme développement pris depuis deux ans par Tel-Aviv, dont la région voit, sous l'impulsion de réfugiés juifs allemands, l'établissement de fabriques importantes. On y annonce comme très proche l'ouverture d'une fabrique de produits chimiques et d'une nouvelle chocolaterie. Telle est la conséquence, fatale (peut-on dire), de la venue en Palestine de plus de 11.000 Israélites allemands, que les statistiques du Bureau international du travail à Genève montrent avoir passé en Palestine avant le 1^{er} janvier 1934.

Les Juifs d'Égypte et la colonisation. — On annonce que les Juifs d'Égypte ont décidé, à la fin de mars, de subvenir aux frais d'établissement de deux nouvelles colonies israélites en Palestine. L'une, *Tel Alexandria*, sera fondée par les Israélites d'Alexandrie pour l'installation de cinquante familles de colons, sans que, semble-t-il, la provenance de ceux-ci soit expressément stipulée ; la seconde, *Tel Maïmonya*, fondée par les Israélites du Caire, permettra d'installer en Palestine une quarantaine de familles de réfugiés d'Allemagne.

Un institut du Radium à Jérusalem. — Parmi les nombreux médecins israélites passés d'Allemagne en Palestine à la suite des mesures antisémites prises par le Führer, il faut compter le professeur Halberstadt, l'ancien directeur de l'Institut du Radium de Berlin. Ce savant s'installe dans la capitale de la Palestine et travaille depuis le mois de juin 1933 à y créer un nouvel institut du Radium, capable de rendre des services à une bonne partie des pays du Levant.

La famine en Transjordanie. — Dans notre brève étude sur *l'avenir des nomades du désert de Syrie* (numéro de mars, p. 77-79), nous avons dit combien les Bédouins de la Transjordanie avaient été éprouvés par la sécheresse, et par la famine résultant de cette extrême sécheresse. Déjà, l'an dernier, ces mêmes Bédouins en avaient beaucoup souffert. Convient-il d'attacher quelque importance, à ce sujet, à une rumeur qui a couru à Amman en juillet 1933 et d'après laquelle 95 % des individus décédés précédemment dans le pays seraient morts de faim, au témoignage du département de l'Hygiène publique ? *L'Orient*, qui a recueilli cette rumeur dans ses colonnes le 28 juillet, ajoute que la publication du rapport énonçant le fait aurait été interdite... Il est certain, dans tous les cas, que, dès le début de juin 1933, la presse arabe de la Palestine a reproduit une « proclamation au monde arabe », signée de cinq cheikhs et notables transjordaniens, dans laquelle les auteurs de l'appel demandaient à leurs coreligionnaires aide et assistance pour les affamés, dont ils pei-

gnaient la détresse sous les traits les plus sombres.

« Personne (disaient-ils) ne peut imaginer la situation lamentable, la famine affreuse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Nous n'avons ni argent, ni troupeau, ni moisson, ni aucune aide. Réveillez-vous donc aux cris des femmes et des enfants et venez au secours d'un peuple affamé ! Venez vite à notre secours avant que le peuple ne meure, avant que le pays ne soit vide de ses habitants et qu'il n'y reste que les envahisseurs et leurs aides. »

Projets d'irrigation en Irak. — Le nouveau cabinet irakien, lors de l'élaboration de son programme ministériel, a décidé de travailler de tout son pouvoir à l'essor économique du royaume. Il voudrait, dans ce dessein, construire le réservoir de Habbaniyé et le système d'irrigation de Gharraf, qui permettraient de mettre en culture de vastes étendues territoriales, et aussi de jeter deux ponts sur le Tigre à Bagdad. Le coût total de ces travaux représenterait au moins une somme de trois millions de Livres.

Le Brésil et les Assyriens. — On a vu (numéro de décembre 1933, p. 347) que la Société des Nations avait envisagé l'établissement d'un certain nombre d'Assyro-Chaldéens au Brésil. Pour se rendre compte des possibilités de succès de ce projet, le Conseil de la S.D.N. a envoyé dans l'état de Parana, autrement dit dans le sud du Brésil, une mission dirigée par le brigadier J. G. Browne, qui avait naguère commandé les recrues assyriennes en Irak. Arrivée au milieu de février à Londrina, le centre principal des plantations de la Compagnie agricole du Parana, sur les terres desquelles on proposait d'établir les Assyriens, la mission a commencé l'examen des localités où on avait l'intention de les fixer.

Le Brésil offrait d'accueillir sur son territoire jusqu'à 10.000 Assyriens de l'Irak, à raison de 500 familles par mois, pourvu que lesdites familles fussent aptes à la culture du sol et que le prix du transport depuis l'Irak jusqu'au Brésil, soit environ 32 £ par tête, fût assumé par d'autres que par lui (le gouvernement britannique a d'ailleurs proposé de contribuer à cette dépense). Mais voici que dans le pays même, des objections sont formulées contre l'entrée de ces Asiatiques; dès la fin de février à l'Assemblée nationale, un orateur s'est plaint que les Irakiens dussent envahir « notre beau Parana » et que l'extrême bonté de la S.D.N. et la sentimentalité de la Grand-Bretagne « tarissent leurs pleurs avec le mouchoir d'un autre ». Il avait engagé le gouvernement à informer « ces illustres amis » qu'il ne pouvait accueillir leur requête. Au milieu de mars, le président Getulio Vargas a reçu une députation de ceux qui y sont opposés et le ministre brésilien du travail a chargé une commission spéciale d'étudier et de rapporter la question.

De son côté, le Mar Shimoun, le patriarche assyrien, avait dès la fin de janvier déclaré à Londres que les Assyriens demandent des garanties de la part de la S.D.N. quant à leur protection au Brésil. Le patriarche a insisté sur la nécessité d'accorder aux Assyriens qui s'établiraient au Brésil les droits d'une minorité nationale, pour éviter toute surprise. Or, le gouvernement brésilien n'est nullement disposé à accepter cette demande. Pour sortir de l'impasse, on suggère dans les milieux de la S.D.N. l'idée que le gouvernement brésilien, sans prendre des engagements formels, donne aux Assyriens une assurance solennelle de protéger leurs droits dans leur nouvelle patrie.

TURQUIE

A propos de l'amitié française. — On ne saurait trop insister sur le fait que les dirigeants de la Turquie actuelle entendent, dans les relations avec les puissances occidentales, voir leur patrie traitée non pas avec une condescendance quelque peu hautaine, mais sur le pied d'une parfaite égalité. Ils redoutent, en particulier, que la France, en évoquant le souvenir de l'amitié traditionnelle et historique des deux nations, ne se laisse entraîner par d'anciens errements à oublier que la république turque a conquis son indépendance sur les champs de bataille. Il y a dix ans déjà, lors de la conférence de Lausanne, Ismet pacha a montré nettement quelle était l'ambition de son pays; un journal officieux turc, le *Millyé*, l'a redit il y a peu de temps en des termes qui ne laissent place à aucune ambiguïté et qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire ici :

Quand nous parlons d'amitié traditionnelle entre notre pays et la France, nous n'entendons pas l'amitié qui existait naguère entre ces deux pays. Comme on sait, cette amitié, dite traditionnelle, avait pris la forme de relations de protecteur envers un peuple protégé. Et l'amitié française sous cette forme avait avancé et s'était renforcée à tel point que, sans la défaite de la France lors de la guerre de 1870, la Turquie serait tombée complètement dans la situation d'une colonie vis-à-vis de la France. Entendons-nous donc. Nous voulons et apprécions l'amitié française, mais nous n'entendons pas l'amitié d'autrefois. D'ailleurs, ce n'est que lorsqu'une amitié est fondée sur l'estime et le respect réciproques qu'elle peut être viable et durable.

Un accord sur les chemins de fer du Nord de la Syrie. — Un accord sur les chemins de fer du Nord de la Syrie, discuté avec les représentants du Haut-Commissariat, il y a quelques semaines, par une commission turque, a été finalement mis au point par les deux parties et soumis le 3 avril à la ratification de la Grande Assemblée Nationale d'Angora. Le ministre des affaires étrangères, Tewfik Rouchdy bey, en a recommandé l'approbation dans un exposé dans lequel il a débuté par rappeler que les discussions aboutissant à ce règlement définitif de la question des chemins de fer du Nord de la Syrie ont com-

mené à la suite du premier accord d'Angora, signé par M. Franklin-Bouillon en 1921.

Conformément au nouveau règlement (a-t-il dit), nous prenons livraison de la voie entre Adana et Faouzi-Pacha. Quant au tronçon qui s'étend jusqu'à Alep, la Société française nous laisse la faculté d'acquérir des actions qui nous intéresseraient à son exploitation.

De notre côté, nous avons consenti à céder à cette Société le tronçon qui se prolonge de Faouzi-Pacha à Nissibi, et sur lequel il ne nous restera plus de contrôle.

L'Assemblée nationale s'est rangée à l'opinion du ministre des Affaires étrangères et a ratifié les termes de l'accord soumis à son approbation.

Pour la politique nationale. — Les journaux turcs se sont plaints à différentes reprises que les feuilles publiées dans le pays en diverses langues étrangères se livraient à une véritable propagande en faveur des contrées dans la langue desquelles elles étaient rédigées, c'est-à-dire la France, l'Allemagne, la Grèce et l'Italie. Ces protestations ont amené le bureau de la Presse à rédiger une circulaire invitant lesdits journaux étrangers à observer une stricte impartialité ou à soutenir la politique nationale de la Turquie.

Déclin des importations britanniques — Les journaux anglais du milieu de mars ont annoncé l'arrivée à Londres de M. J. Morgen et du colonel H. Woods, respectivement conseiller et attaché commercial à l'ambassade britannique de Turquie. L'objet de leur voyage est d'étudier avec le Gouvernement les moyens de remédier au déclin des importations britanniques dans ce pays, déclin consécutif à la conclusion d'accords commerciaux passés entre la Turquie et nombre d'autres nations et réglant leurs échanges en les contingentant. Jusqu'ici, le Gouvernement britannique s'était refusé à passer avec la république turque un accord de ce genre, parce que le traité de commerce en vigueur accorde à l'Angleterre le régime de la nation la plus favorisée, et que son gouvernement ne peut, en conséquence, accorder à d'autres pays des facilités de négoce dont l'Angleterre ne jouirait pas aussitôt.

En faveur de l'enseignement du grec. — C'est une conséquence assez inattendue de l'occidentalisation de la Turquie que de voir un journal turc de Constantinople préconiser l'étude du grec et du latin pour la jeunesse du pays. Voilà ce qu'a fait, en août dernier, l'*Akin*, qui a conseillé au ministre de l'instruction publique d'imposer, par le nouveau projet de loi en voie d'élaboration, l'enseignement de ces deux langues au moins dans les principaux lycées.

Dans le passé, dit l'auteur de l'article, tout Turc savant devait connaître les langues arabe et persane, ainsi que leur littérature. Mais aujourd'hui où nous nous sommes tournés vers l'Occident, nous devons inévitablement connaître le latin et le grec, langues sur lesquelles est fondée la littérature moderne. En outre, la connaissance de ces deux

langues est indispensable pour la lecture des diverses inscriptions gravées sur les monuments anciens qui sont découverts quotidiennement au cours des fouilles.

CHYPRE

Une enquête économique. — Pour tirer parti des « possibilités » de l'île de Chypre et créer une diversion aux aspirations politiques de la majeure partie de sa population en lui donnant satisfaction au point de vue économique et en résolvant les difficultés avec lesquelles se trouvent aux prises les classes agricoles, le gouvernement britannique a envoyé en Chypre une mission d'enquête. Sir Ralph Oakden, ancien fonctionnaire du « Civil Service de l'Inde », et le conseiller agricole du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, constituent cette mission, dont l'objet est très nettement déterminé ; il s'agit d'examiner et de présenter un rapport sur la situation financière et la politique du gouvernement de Chypre concernant les ressources économiques et les perspectives de la colonie, et en particulier de donner un avis sur le développement de ces ressources ainsi que sur les changements susceptibles d'être nécessaires ou désirables, tant dans le chapitre des recettes que dans celui des dépenses de l'administration.

ARABIE

Le déclin du pèlerinage aux Villes saintes. — Le nombre des Musulmans se rendant annuellement aux Lieux saints de l'Islam, à La Mecque et à Médine, ne cesse de diminuer, et d'une manière si constante que le gouvernement du Hedjaz s'en préoccupe sérieusement. On sait en effet que le pèlerinage est la principale source de revenus, aussi bien du gouvernement que de la population. Or la réduction du nombre des fidèles venus en 1933 visiter les villes saintes du Hedjaz n'a pas été inférieure à 50 % par rapport aux chiffres de 1932, et voici que, en 1934, on doit compter sur une réduction nouvelle.

En effet, les informations venues des différents pays islamiques ne permettent pas de compter sur la venue de plus de 20.000 pèlerins. L'île de Java, qui envoyait naguère, dans les années de prospérité, des dizaines de milliers de pèlerins au Hedjaz, n'en pourra pas faire partir un millier en 1934, mais seulement de 800 à 900... Ce sont des perspectives qui constituent une cause réelle de souci pour les dirigeants du pays, et ils se voient dans l'obligation de chercher ailleurs des ressources leur permettant de combler d'une autre manière le déficit créé dans leurs recettes par le déclin du pèlerinage.

Notons toutefois que, d'après les dernières nouvelles reçues d'Egypte par l'*Orient* (de Beyrouth), le nombre des pèlerins égyptiens inscrits à la date du 8 mars était de 3.703, alors qu'il n'avait été que de 1.250 en 1933.

Une mission anglaise au Yémen. — Le résident britannique à Aden, lieutenant-colonel B. R. Reilly, s'est rendu à Sama au milieu de décembre, auprès du Sultan d'Yemen, l'imam Yahya, en vue de conclure avec lui un accord relatif à la délimitation de la frontière entre le territoire du protectorat d'Aden et le sultanat d'Yemen.

Extrême-Orient

GÉNÉRALITÉS

La conférence de Singapour. — Que la conférence navale de Singapour se soit, au mois de janvier dernier, occupée ou non de la création d'une base navale aux îles Falkland (cf. notre numéro de mars, p. 101), il ressort des déclarations faites le 20 mars à la Chambre des Communes par le capitaine Wallace que son importance a été très exagérée. Cette conférence, a déclaré le ministre, s'est tenue entre les commandants en chef des bases de la Chine et des Indes, en présence des amiraux de la marine australienne et de la marine néo-zélandaise. Elle traita uniquement des questions d'ordre administratif et n'envisagea nullement la demande d'augmentation des crédits antérieurement affectés à ladite base.

CHINE

Le Président Li Sen. — Nous avons signalé que le Conseil exécutif central du parti Kouomintang, réuni à Nankin du 21 au 25 janvier, avait réélu M. Li Sen, président du gouvernement national (cf. notre numéro de février, pages 67-68).

Cette réélection ayant accru le prestige et l'autorité de ce personnage, il est opportun de parler de son passé et des titres qui lui valurent l'estime et la confiance de ses camarades de parti.

M. Li Sen est né en 1862 à Foutcheou, province du Foukien. Il fit un long séjour en Californie où Sun Yat Sen le conquit aux idées révolutionnaires et le fit admettre dans l'organisation antidynastique Tong Mong Hui. Plus tard, il entra dans les Douanes Maritimes chinoises. Le futur président ne semble pas avoir joué un rôle dans la révolution de 1911. Cependant, l'année suivante, il fut nommé sénateur. Il fait de l'opposition à Yuan Che Kai, mais se tient à l'écart des extrémistes du Kouomintang. Son principal souci est d'assurer la protection des Chinois résidant à l'étranger. En 1924, il est élu membre du Conseil Central Exécutif. Li Sen, à ce moment critique où le Kouomintang

se rapproche du bolchévisme, évite de se prononcer pour la tendance de gauche ou pour celle de droite. En 1927, il fait partie de l'administration de la province de Tchekiang. Le gouvernement de Chang Kai Shek, installé à Nankin, le fait entrer dans la commission des affaires d'outre-mer. Puis il devient vice président du conseil exécutif et membre du conseil central de contrôle. En 1931, le Kouomintang traverse une nouvelle crise. Chang Kai Shek ordonne l'arrestation de Hou Han Min, doctrinaire de gauche. Li Sen proteste énergiquement contre cette détention arbitraire. Pour l'apaiser, on lui offre la présidence d'un Yuan. Il refuse, part pour les Philippines. Li Sen a horreur, a-t-on écrit, des conflits politiques. C'est un homme débonnaire, conciliant.

Quand, en 1931, Nankin et Canton se réconcilièrent pour faire face à la situation extérieure créée par l'intervention japonaise en Mandchourie, une conférence de paix se tint à Changhaï. Chang Kai Shek, chef de l'organisation de Nankin, ayant été pris à partie, ou décida que désormais le président du gouvernement serait un homme d'âge. Quatre candidats étaient sur les rangs. Li Sen, qui paraissait le plus neutre entre les amis et les adversaires du généralissime, fut élu. De l'avis unanime, il a rempli son mandat, durant ces trois dernières années, avec dignité et avec sagesse.

Canton et Nankin contre les Rouges. — Depuis la défaite de la 19^e armée, qui était le principal corps de défense du gouvernement insurrectionnel de Foutcheou, allié des communistes, la campagne contre les Rouges s'est poursuivie sans arrêt, dans les districts nord et nord-est du Kiangsi. L'adversaire dut reculer jusqu'à Kiu-kiang qu'il menaça durant quelques jours. Des mesures durent être prises pour évacuer les nationaux étrangers de cet important port du Yangtse et pour protéger leur intérêts. Délogés de là, les Rouges se dispersèrent en petits groupes, suivant leur tactique habituelle, pour éviter d'être poursuivis et accrochés et pour se mouvoir avec plus de facilité.

Un plan d'attaque contre Juiking, centre communiste du Kiangsi, à l'est de la province, fut élaboré par l'état-major de Tchang Sue Liang, nommé commandant en chef des troupes de répression. Il s'agissait de prendre à revers par Juiking les forces rouges occupant l'ouest du Foukien. Mais l'opération, très malaisée, étant donné surtout l'inexistence de moyens de communication — principale cause de l'insuccès des campagnes dites d'extermination entreprises en ces dernières années — ne pouvait réussir qu'avec le concours des troupes de Canton.

La grande métropole du Sud, impressionnée par l'esprit de décision et par la rapidité de mouvement de Nankin lors de l'attaque contre les insurgés de Foutcheou, ne se montra pas hostile à la demande de coopération militaire du gouvernement central. D'ailleurs, transmise par

le commandant du corps d'occupation du Foukien, cette demande était accompagnée d'une somme de un million de dollars qui fut versée au gouverneur de Canton, le général Chen Chi Tan, pour couvrir les frais de mobilisation. Bientôt après, c'est-à-dire le 7 mars, les troupes cantonnaises entrèrent dans la province du Kiangsi sous la conduite de deux de ses meilleurs généraux.

Jusqu'à présent cette campagne ne semble pas avoir donné les résultats escomptés. Néanmoins les troupes alliées gagnent du terrain et s'y maintiennent, et l'on croit que les deux provinces seront pacifiées à la fin du mois de mai.

Pour la première fois, depuis l'expédition du Nord, Nankin et Canton coopèrent militairement en étroit accord. Ce qui laisse prévoir pour plus tard un rapprochement politique. Dans ce but, un organe de liaison serait à constituer : le général Chen Chi Tan propose la création à Canton d'un conseil militaire du type de celui qui fonctionne à Pékin.

La guerre au Ningshia. — Au début de l'année, au moment où la guerre faisait rage au Turkestan chinois, deux chefs de clans militaires s'affrontèrent dans la province de Ningshia, constituée, il y a quelques années, avec un territoire détaché du Kansou septentrional et un morceau de la Mongolie du nord-ouest.

Cette province était relativement paisible sous le gouvernement du général musulman Ma Hong Ping, allié au général Chan Chao Liang, gouverneur du Kansou. L'état de guerre fut déclaré lorsque l'on apprit que le général Sun Tien Yien, qui combattit en 1930 aux côtés de Feng Yu Siang contre Chang Kai Shek, et qui, l'an dernier, tenta de résister au Jehol à l'invasion japonaise, approchait du Ningshia avec 60.000 hommes, non point dans le but de s'y fixer, mais afin d'atteindre le Kokonor où le gouvernement de Nankin l'avait nommé commissaire du défrichement des terres.

Cette nomination n'avait été faite que pour se débarrasser d'un chef encombrant et dangereux. En effet, Sun, ayant, après la victoire nipponne, gagné les territoires au sud de la Grande Muraille, fut avisé que le gouvernement central se refusait à entretenir la totalité de ses troupes et invité, en conséquence, à réduire son armée à deux régiments de cavalerie et à six régiments d'infanterie. C'est ce qu'il fit, mais en même temps il recruta d'anciens volontaires du Jehol et des bandes de brigands revenus de Mandchourie, si bien que ses effectifs furent portés à 60.000 hommes. Les 250.000 dollars qu'on lui allouait pour ses huit régiments ne suffirent plus. Sun menaça de susciter des troubles dans le voisinage des territoires occupés par l'armée nipponne. Alors Nankin l'expédia au Kokonor. Les gouverneurs du Kansou et du Ningshia s'étant opposés à son passage, Sun mit le siège devant plusieurs villes, puis se fraya un chemin par la force. Impossible de le considérer comme un ré-

volté, puisqu'il agissait en vertu du mandat de Nankin ! Mais ceux qui s'opposèrent à sa marche en avant prétendaient également agir dans l'intérêt de Nankin.

Déjà, en février, Sun était aux portes de Ningshia, la capitale. Il avait reçu des renforts et des munitions. Mais les fonds manquaient. Il en demanda au Conseil politique de Pékin en invoquant son loyalisme vis-à-vis du gouvernement central. On lui répondit de cesser les hostilités. Comme il ne tint pas compte de cette injonction, des troupes du Chansi et du Soeiuan reçurent mission de s'opposer à l'avance de Sun. Dès ce moment la lutte prit un caractère sérieux, et c'est ainsi qu'un chef militaire fait figure d'insurgé pour avoir exécuté l'ordre donné de rejoindre son poste, en dépit des obstacles placés sur sa route.

Voilà qui contribue à illustrer l'anarchie chinoise !

Les Universités chinoises de Changhai. — Le ministère de l'instruction publique de Nankin a fait procéder à une enquête sur l'organisation et sur la situation financière et morale des six universités chinoises de Changhai. L'une d'entre elles, celle de Tchinan, a un caractère officiel, national. Les autres sont privées et connues sous les noms de Tatung, de Houkiang, de Foutan, de Kwanghoa et de Tasha.

Suivant le rapport des inspecteurs gouvernementaux, ces institutions sont incapables de remplir leur programme, faute de ressources. Toutes, à l'exception de Houkiang, sont aux prises avec des difficultés financières. Elles se font un point d'honneur d'avoir un nombre de professeurs supérieur aux besoins ; mais, ne pouvant être rémunérés honorablement, la plupart, contrairement aux règlements ministériels, travaillent dans d'autres établissements, quelques-uns hors de Changhai, dans des provinces avoisinantes... Elles s'efforcent aussi, par ostentation, de recruter le plus d'élèves possible. Aussi les examens d'entrée sont-ils en quelque sorte inexistant. La discipline est relâchée : il ne faut point mécontenter les étudiants si l'on veut les conserver. Cette clientèle scolaire, remarquent les enquêteurs, « mène une vie luxueuse » :

Vêtements et chaussures sont de la dernière mode. Tout ce monde affecte des attitudes nonchalantes. Il passe la plus grande partie du temps dans les lieux de plaisir. Les étudiantes ont des toilettes extravagantes... Si elles ne sont pas réformées, ces universités ne pourront pas former des hommes et des femmes vigoureux, sobres et travailleurs, de bons citoyens.

L'université nationale compte 143 professeurs et conférenciers pour 860 étudiants des deux sexes. Les cours sont d'un niveau assez bas. Seules, les sections de l'instruction militaire et de l'éducation sportive seraient sérieusement organisées.

L'enseignement scientifique des universités de Tatung et de Houkiang aurait quelque valeur. La première réunit 35 professeurs et 334 étu-

diants inscrits. Elle est composée de trois facultés : lettres, sciences et commerce. On loue sa discipline, grâce à laquelle les étudiants sont studieux et ont bonne conduite. La seconde comprend quatre facultés : lettres, sciences, commerce, théologie. Elle compte 45 professeurs tous logés dans les locaux et 540 élèves. La discipline y est également assez stricte. Mais, au dire des enquêteurs, la vie des étudiants, surveillée de près, quant aux mœurs, par la direction, est très européanisée. On signale le soin apporté à l'organisation des services médicaux et d'hygiène, de l'éducation sportive, des bibliothèques et des laboratoires.

L'université de Foutan se divise en quatre facultés : lettres, sciences, droit, commerce. Une école normale supérieure lui est annexée. On y relève l'inscription de 1.370 étudiants et de plus de 80 professeurs, et l'on remarque que l'organisation en est trop largement conçue par rapport aux moyens financiers. La faculté de commerce est particulièrement développée et les résultats obtenus par son enseignement sont relativement satisfaisants.

L'université Kwanghoa possède un corps enseignant de 60 personnes pour 690 élèves, la plupart se consacrant à l'étude du chinois, des langues étrangères et des sciences. Là encore, on signale une tendance trop marquée à l'européanisation, une part trop grande faite aux sports ainsi qu'un goût immodéré de la toilette.

L'université de Tasha se distingue par sa faculté de pédagogie assez renommée. Elle enseigne en outre le droit et les sciences. Sa clientèle scolaire est de 1.420 personnes et son personnel enseignant dépasse 70 unités. Les enquêteurs blâment les goûts dispendieux des étudiants, leur moralité ; les étudiantes ont « une conduite pire encore ».

Bref cet enseignement universitaire de Changhai ne paraît pas au point. Il se complète quand les ressources le permettent, et, généralement, sans idée directrice, sans plan préalablement étudié. Il est faible et tout le côté éducatif est négligé. Il semble que ces institutions ont pour principe d'éducation de laisser aux élèves une complète liberté. Certains observateurs se demandent quel sera l'avenir de la Chine avec des jeunes gens instruits dans de tels établissements. Il existe heureusement des institutions plus sérieuses.

Les Chinois à Tahiti. — Pour mettre en échec l'influence toujours croissante des Chinois dans l'île de Tahiti (cf. le numéro de décembre 1933, p. 366), les autorités des Etablissements français de l'Océanie ont publié un arrêté interdisant aux nationaux chinois d'opter pour la nationalité française et prohibant l'exposition publique, jusqu'alors demeurée absolument libre, d'emblèmes du Kouomintang. D'autre part, il a été décidé de créer entre les différentes îles françaises de la Polynésie un service de navigation, dans

le but de détruire le monopole de fait dont les Chinois jouissaient actuellement dans tous ces parages.

JAPON

La situation ministérielle. — Il y a exactement un an, on considérait au Japon que le cabinet de l'amiral Saito avait accompli sa tâche, qui était, avant tout, de régler la question des relations sino-japonaises et d'assurer la sécurité du Mandchoukouo, et l'on annonçait sa fin prochaine. Cependant il paraissait difficile qu'un président du conseil nouveau pût avoir la confiance des vieux partis, des associations nationalistes, si actives, de l'armée et de la marine. Et en raison de cette difficulté, il se pouvait, croyait-on, que le ministère allât au-delà du terme prévu (Cf. *Asie Française*, avril 1933, page 150). Les mêmes circonstances se présentent cette année : le cabinet paraissait être à la veille de se retirer ; il avait rempli tout son programme ; la même raison s'oppose à sa démission : il n'y a pas de successeur possible. Cependant le ministère est plus affaibli qu'il y a un an, par suite de la démission du ministre de la justice et du ministre de l'instruction publique compromis dans des affaires de prévarication. Des interpellateurs à la Diète avaient pris prétexte de ces défaillances pour attaquer le Cabinet tout entier. Cette offensive était menée par des chefs du « Seiyukai » sur lequel s'appuie le gouvernement. Une fraction restait fidèle à l'amiral Saito. En réalité, il y avait lutte pour la présidence du Seiyukai, entre M. Suzuki, principal leader de cette importante association parlementaire, et M. Kuhara, dont la richesse fait la force.

Cette politique est jugée sévèrement par les groupes nationalistes qui militent hors de la Diète. Ceux-ci se défient d'un gouvernement non affranchi de l'influence du vieux personnel gouvernemental, en partie usé, discrédité. Et les fautes qu'ont pu commettre ces temps derniers, deux ministres dans l'exercice de leurs fonctions, ont donné plus de force aux critiques des adversaires des deux partis qui prennent à tour de rôle le pouvoir avec la pensée d'en tirer profit.

Les partis de droite se font pressants ; le « front commun » a été réalisé. Mais ne serait-il pas hasardeux de faire appel aux nouvelles formations pour constituer un ministère, leur programme ayant un caractère profondément réformiste ou, pour mieux dire, révisionniste ? Le duc Saionji, le dernier des genrô, le vicomte Makino, ministre de la maison impériale, se déclarent opposés à toute modification du régime représentatif actuel. Ils ont décidé l'amiral Saito à rester au pouvoir. D'ailleurs la situation de ce dernier est très forte en raison de ses succès extérieurs. Il est parvenu à améliorer les rapports entre le Japon et la Chine : Nankin s'est, en fait, résigné à l'existence d'une Mandchourie

indépendante : le nord chinois, depuis l'évacuation des passes de la Grande Muraille et la restitution de Chanhai Kouan, n'a plus de raison de considérer en ennemi l'état voisin. Avec les Etats-Unis, la tendance est à la conciliation. Un seul point noir : la Russie soviétique, mais il est exagéré d'envisager un conflit.

A l'intérieur, la politique d'apaisement de l'amiral Saito n'a pas été sans effet. Non seulement des déclarations, mais des faits ont montré que le pouvoir civil suit la même ligne que le pouvoir militaire. Que l'on se rappelle la parole de M. Hirota, ministre des affaires étrangères, à la Diète :

La diplomatie et les forces militaires sont essentiellement organisées pour une tâche de défense et de protection... Aucune revendication de notre diplomatie n'excède les exigences légitimes de notre situation nationale.

L'amiral Saito conserve donc toute son autorité. Après la séparation de la Diète, il n'a plus été question de sa démission.

Equilibre budgétaire. — Le budget de 1934-1935 a été voté par la Diète dans les derniers jours du mois de mars.

La balance des recettes et des dépenses est de 2.111.537.483 yen.

On remarque que les sommes à trouver par voie d'emprunt sont de 800 millions de yen, dont 710 millions pour couvrir le déficit des recettes. Malgré les sacrifices consentis par les ministères de la marine et de la guerre, les dépenses globales de ces deux départements restent plus élevées qu'elles n'avaient jamais été : 920 millions, soit 43 % du budget total.

ASIE ANGLAISE

EMPIRE DES INDES

La situation en 1933. — Le 17 juillet dernier, à la Chambre des Communes, sir Samuel Hoare brossa un tableau de la situation de la Dépendance et passa en revue les événements des douze derniers mois.

Voici le résumé de son exposé.

La question du maintien de l'ordre et de la tranquillité n'est plus, comme elle l'était il y a un an ou deux, la plus importante ; la désobéissance civile est passée au second plan ; ce qui préoccupe administrateurs et population, ce sont les questions économiques et, avant tout, l'hygiène, les conditions atmosphériques et les récoltes.

L'état sanitaire laisse beaucoup à désirer dans tout l'Orient : il faut donc se réjouir de tous les efforts faits pour l'améliorer, car l'avenir du pays en dépend ; le corps médical de l'Inde ne mérite que des éloges, en dépit des difficultés financières auxquelles on se heurte souvent. Un Institut de médecine préventive a été ouvert à Calcutta ; la fondation en est due à la générosité

de Mr Rockefeller, mais l'entretien en incombe au gouvernement de l'Inde. La plaie la plus terrible est la malaria, dont dix millions de personnes peuvent être atteintes en même temps et dont un à deux millions meurent chaque année ; on a découvert un nouveau remède, qui, on l'espère, empêchera les rechutes.

Il est impossible à l'homme de modifier les conditions atmosphériques, mais il peut en atténuer les effets. L'Inde, pays essentiellement agricole, a été de tout temps dévasté par la sécheresse et la famine : le programme d'irrigation, inauguré il y a un siècle, a fortement diminué ces fléaux ; il se poursuit régulièrement, quatre projets sont en cours d'exécution, qui couvriront plus de 400.000 Ha. ; quand ils seront terminés, la surface irriguée par le Gouvernement dépassera 10 millions d'hectares, soit quatre fois plus qu'il y a cinquante ans, 4 millions de plus qu'il y a quatre ans, le double de ce que peut montrer n'importe quel pays.

La récolte de l'année est satisfaisante. Une cinquantaine de raffineries ont été montées, avec du matériel anglais ; bientôt l'Inde n'aura plus besoin d'importer de sucre. L'épineuse question des impôts fonciers et des fermages a fait de réels progrès ; grâce à l'initiative des gouvernements provinciaux et à la sagesse de certains gouverneurs, un réajustement des fermages a pu être opéré ; dans les Provinces Unies, en particulier, les propriétaires les ont réduits de 4 crores 1/2. De son côté, le Gouvernement de l'Inde a diminué l'impôt foncier en révisant, dans l'espace de trois mois, la taxe de 6.250.000 propriétés. Malheureusement, le prix de vente des produits agricoles n'a cessé de baisser ; on espère pourtant une amélioration prochaine.

La part du Royaume-Uni dans les importations est passée de 28,4 % en 1931 à 37 en 1932 et à 41,1 % dans les quatre premiers mois de 1933. Les accords d'Ottawa ne sont entrés en vigueur que le 1^{er} janvier, et les effets ne s'en feront sentir que dans un certain laps de temps ; il est à noter, cependant, que les importations en provenance du Royaume-Uni sont montées de 37,5 % en janvier à 45,7 en avril. Pour les cotonnades, les chiffres sont de 261 millions de yards pendant les cinq premiers mois de 1933, contre 237 pendant la période correspondante de 1932. L'index des exportations, si l'on prend 100 pour l'avant-guerre, a été de 151 en 1926, de 148 en 1929 et de 84 en 1932. Le commerce reprend son cours normal ; dans son rapport, publié en mai, le Commissaire au Commerce écrit :

Il ne semble aucunement douteux que l'agitation politique et la campagne de boycottage aient atteint leur terme et soient devenues un facteur négligeable ; de tous les côtés on observe des signes d'amélioration ; cela est dû, indubitablement, à la fermeté de la politique du Gouvernement de l'Inde et à la conviction croissante chez les Indiens de toutes classes et de toutes opinions que, d'ici très peu d'années, il sera largement fait droit à leurs aspirations politiques.

La situation financière est satisfaisante ; le budget définitif de 1932-33 fait ressortir un excédent de recettes de 2 crores, alors qu'en 1931-32, il y avait un déficit de 11 3/4 crores ; et pourtant on a consacré près de 7 crores à l'amortissement de la dette. Les valeurs gouvernementales sont en hausse, le taux des emprunts a baissé ; la différence entre les valeurs britanniques et les indiennes, à la Bourse de Londres, est passée de 1,7/8 en 1931 à 0,84 en 1933, soit une diminution de moitié ; la dette à court terme a été fortement réduite, 11.250.000 livres st. 5 % ont été remboursées en 1932 et 13 millions de livres st. 6 % en 1933. Depuis juin 1932, 94 crores de bons du Trésor et d'emprunts en roupies ont été convertis en emprunts à long terme ; il n'existe plus que 18 crores de bons du Trésor, contre plus de 80 en 1931 ; de mai à septembre 1933, 22 crores d'emprunts à court terme auront été remboursés.

La désobéissance civile se meurt : il n'y a plus que 6.000 personnes incarcérées de ce chef, soit un cinquième du chiffre d'il y a un an, un dixième de celui d'il y a trois ou quatre ans. A Bombay, 150 magasins anglais ont pu rouvrir ; récemment, dans une ville du district de Surat, la foule n'a point protesté quand elle a vu hisser l'*Union Jack* sur les édifices municipaux. Les chefs du Congrès National sont divisés, beaucoup désirent la fin de la campagne de désobéissance civile.

Le secrétaire d'Etat rappela ensuite l'attitude de Gandhi et ses pourparlers avec le vice-roi (nous les avons relatés : cf. *Asie Française*, décembre 1933, pp. 368-370), puis il en vint à l'un des problèmes les plus ardues, à la répression du terrorisme au Bengale. Le Conseil Législatif a donné au gouvernement les armes nécessaires en votant des lois remplaçant les ordonnances temporaires ; les autorités ont l'espoir de venir à bout de ce fléau. Pour reconnaître leurs services, le roi a conféré la croix de l'Ordre de l'Empire de l'Inde à Mr Arthur Sheldon Hands, du *Civil Service*, juge de district à Chittagong, et au capitaine Thomas Ivor Stevenson, du 2^e bataillon du 8^e Fusiliers Gourkhas, attaché au Bureau des Renseignements du même district.

Les leçons des difficultés récentes n'ont pas été perdues ; nous avons plus clairement conscience de la force et de la faiblesse de notre système de gouvernement dans l'Inde. En face des difficultés, les fonctionnaires, sur place, se sont montrés fidèles aux traditions : ils ont été constamment guidés par leur sentiment du devoir. Tout en faisant strictement respecter la loi, le gouvernement a résolument collaboré avec ses amis indiens, soit en ce qui concerne l'administration, soit dans les autres domaines. J'ai pu, dans mon exposé devant la Commission interparlementaire, rendre un hommage mérité à la sincérité et à la loyauté avec lesquelles tous les fonctionnaires ont rempli leur tâche.

*
**

Mr. Lansbury proposa une réduction de crédits de 100 livres st., à titre de blâme. Le peuple

indien meurt de faim ; il lui faut payer tribut à une Puissance étrangère ; le secrétaire d'Etat ne fait luire aucun espoir d'amélioration de la situation économique ; la désobéissance civile n'est pas morte ; la réponse du vice-roi à Gandhi est une honte ; quand le *mahatma* est venu en Angleterre, le Gouvernement lui a fait fête et le roi l'a reçu ; une fois qu'il est rentré dans son pays, on a cherché à l'écraser, et cependant il a tendu une main fraternelle, qu'un vainqueur loyal eût immédiatement acceptée ; les peines prononcées contre les prétendus conspirateurs de Meerut ont été « sauvagement dures » (sir S. Hoare fit observer que l'affaire allait venir en appel) : il y a deux Anglais parmi eux, le roi devrait ordonner au vice-roi de les renvoyer chez eux et de libérer les autres.

Mr. Bernays fit observer qu'une fois déjà, et inutilement, on avait essayé de négocier avec Gandhi ; c'est lui qui a rompu le pacte de 1931 :

Pourquoi, je le demande au nom du bon sens, soutenir le prestige déclinant de Gandhi, au détriment de ceux qui coopèrent avec le Gouvernement pour mettre sur pied une nouvelle Constitution ?

Mr Maxton (travailliste, Glasgow) fut particulièrement violent :

Il est impossible d'étouffer, dans l'esprit du peuple indien, le désir de liberté dans un gouvernement responsable, d'étouffer le mouvement ouvrier qui tend à créer une nouvelle organisation économique et sociale. Espérons que le gouvernement britannique dans l'Inde sera autre chose que la tyrannie d'une nation exploitante sur une nation exploitée !

Mr Churchill s'éleva contre ces paroles « horriblement injustes », qui n'ont pas « le rapport le plus lointain avec la réalité ni la vérité ». Assurément le problème est difficile ; le secrétaire d'Etat et le vice-roi méritent tous les éloges pour avoir accompli, sans verser de sang et sans désordres, en appliquant la loi avec fermeté et patience, leur œuvre de reconstruction sociale. Mais, alors, pourquoi vouloir changer de fond en comble un système administratif qui a fait la preuve de son efficacité en prenant le contre-pied de la méthode du Cabinet précédent (travailliste) ?

Il est permis au Gouvernement de dire que ce qui a réellement pacifié l'Inde, c'est l'espoir des grands changements constitutionnels contenus dans le Livre Blanc. Il est également permis à ceux qui désapprouvent cette politique de dire que la réussite du secrétaire d'Etat a été d'autant plus grande que, malgré des suggestions troublantes et subversives au sujet du départ du *raj* britannique, et malgré l'excitation de beaucoup d'espérances impossibles à satisfaire, il a pu rétablir l'ordre sans sérieuses difficultés. Ce sont deux opinions : personne ne peut dire actuellement laquelle des deux est juste.

Mr Hales attend la solution du problème constitutionnel d'un contact plus étroit avec la véritable opinion publique indienne. Mr C. Brown voudrait savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour supprimer les conflits entre patrons et ouvriers et pour réduire les heures de travail dans l'industrie. Mr M. Hunter se

réjouit d'entendre dire que la campagne de désobéissance civile se meurt. La duchesse d'Atholl s'émotionne du passage de beaucoup d'hôpitaux sous le contrôle des autorités locales. Mr E. J. Williams dit que, si l'on a fait taire le Congrès National, il ne s'ensuit pas que le désir d'autonomie ait disparu. Mr Crooke se plaint que le Gouvernement ne se préoccupe pas assez du côté économique du problème : au lieu de discuter sur la désobéissance civile, mieux vaudrait obtenir la libre importation des produits britanniques dans l'Inde et lutter contre la concurrence japonaise. Pour Mr Hicks aussi, l'économique prime le politique.

Mr Butler, sous-secrétaire d'Etat, répondit au nom du Gouvernement. La Grande-Bretagne peut être fière du survol de l'Everest (que vient-il faire en cette affaire?) ; la liaison aérienne Croydon-Karatchi va être poussée jusqu'à Delhi, Bombay et Madras, cette dernière section sans subvention du gouvernement ; depuis le mois de mai, les grands centres sont reliés téléphoniquement à la mère-patrie. Mr Lansbury prétend que l'on n'a rien fait pour améliorer le sort du paysan, il oublie le barrage Lloyd et l'organisation hydro-électrique dans le Pendjab ; l'Assemblée Législative a voté quatre lois sur la question ouvrière, d'autres questions sont à l'étude ; il y a peu de chômage dans les grands centres ; dans beaucoup de provinces, une clause des contrats publics interdit le travail des enfants, assure un salaire raisonnable et les secours médicaux. Les recettes des chemins de fer sont en progression. Les inculpés de Meerut ont voulu répandre le communisme, c'est la défense qui a volontairement allongé la procédure. Le recrutement du service médical s'est amélioré, comme nombre et comme qualité ; de même pour la police. Quant à la désobéissance civile, si Gandhi estime que les comptes rendus de la conférence de Poona dans les journaux sont inexacts, qu'il publie une rectification.

Mr Lansbury répliqua : la justice n'est pas mieux rendue en Angleterre que dans l'Inde, il en a fait personnellement l'expérience par deux fois ; ce n'est pas la faute des juges, mais c'est un axiome dans tous les pays que ceux qui attaquent l'ordre établi ont tort. On n'a relevé aucun acte de violence contre les inculpés de Meerut, qui ont passé quatre ans soit en liberté sous caution, soit en prison, mais simplement la rédaction et la diffusion de tracts : pourquoi les avoir condamnés si sévèrement ? Le vice-roi devrait accorder à Gandhi l'entrevue qu'il a sollicitée.

L'amendement de Mr Lansbury fut rejeté par 186 voix contre 32.

*
**

Tel fut, à la Chambre des Communes, ce débat sur l'Inde. Depuis, divers événements se sont produits, qui ont modifié la situation ; nous y reviendrons.

Gandhi et le Congrès National. — Nous avons laissé Gandhi (cf. *Asie Française*, décembre 1933, pp. 368-370) à sa sortie de prison, fin août, après un nouvel et bref emprisonnement ; revenons aujourd'hui sur cet épisode de la lutte du *mahatma* contre le gouvernement de l'Inde.

Gandhi, abandonnant son *ashram* de Sabarmati, l'avait offert au gouvernement de Bombay, meubles, immeubles, récoltes et argent en caisse, soit 50.000 livres st. au total ; il va sans dire que cette offre fut refusée. Dans une lettre ouverte aux autorités, le *mahatma* exposa sa future politique de désobéissance civile individuelle, en vue de déclencher un mouvement des masses, conformément à la déclaration de M. Aney, président du parti du Congrès, parue le 23 juillet. Dans ce long factum on trouvait des phrases comme celles-ci :

L'exemple finira par devenir contagieux... Je suis sûr que quelques milliers de réfractaires se transformeront en millions... Le danger d'une soudaine explosion de violence subsistera tant que la violence ne sera pas arrachée des cœurs : il y a beaucoup de violence dans nos cœurs.

Gandhi se proposait de se mettre en route, avec 32 adhérents (dont seize femmes), sans un sou, ne comptant pour subsister que sur la générosité publique, et d'aller de village en village, en commençant par celui de Ras, prêchant la désobéissance individuelle. Le gouvernement de Bombay, en plein accord avec le gouvernement de l'Inde, estimant que la différence était illusoire entre la désobéissance individuelle et la massive, la première conduisant fatalement à la seconde, prit les mesures nécessaires : Gandhi fut arrêté, avec sa femme et trente adhérents, le 1^{er} août, et conduit à Poona. La sensation fut faible : *hartal* partiel à Bombay et à Ahmedabad, indifférence complète à Calcutta ; le pacte de Poona, augmentant la représentation des intangibles, a fortement diminué le prestige de Gandhi. Vingt-six volontaires du Congrès, quelques-uns venant d'Etats indigènes, tentèrent de marcher sur Ras, mais en furent empêchés.

Le *mahatma*, condamné à un an de prison, recommença aussitôt à jeûner. Mrs Gandhi et quinze femmes arrêtées avec elle furent remises en liberté le 7 août, à la condition de s'abstenir de tout acte de désobéissance civile et de quitter Sabarmati ; elles refusèrent, et furent ré-incarcérées ; les seize hommes reçurent le même ordre. M. Rajagopalachariar et quinze adeptes de Gandhi furent arrêtés à Trichangode et condamnés à six mois d'emprisonnement.

Allait-on laisser le *mahatma* mourir de faim ? Le gouvernement de l'Inde fit savoir qu'il était disposé à le relâcher, afin qu'il pût continuer sa campagne en faveur des intangibles, s'il renonçait à prêcher la désobéissance civile ; Gandhi se montra inflexible, réclama sa mise en liberté sans condition, et menaça de jeûner jusqu'à ce que mort s'ensuivît ; il était très faible, son poids était réduit à 95 livres (43 kilos), on l'avait transporté à l'hôpital. Le 23 août, l'Assemblée Légis-

relative discutait une motion d'ajournement, proposée par M. C. S. Mitra, pour protester contre le traitement infligé à Gandhi, quand on apprit que celui-ci venait d'être remis en liberté. Les médecins estimaient qu'il lui faudrait un mois au moins pour se remettre et lui conseillaient de s'abstenir de toute correspondance et de toute visite. Interrogé sur ses projets, il déclara que son avenir « était enveloppé dans une obscurité im-pénétrable, la seule chose inévitable étant la mort » ; si on l'incarcérait de nouveau, il faudrait lui accorder toutes facilités pour accomplir sa tâche en faveur des intangibles, sinon il jeûnerait jusqu'à la mort ; il répéta cette menace le 14 septembre, après avoir longuement prié et réfléchi, ajoutant qu'il ne chercherait pas à se faire mettre en prison avant le 3 août 1934, terme de la peine à laquelle il avait été condamné, et « explorerait tous les chemins possibles vers une paix honorable » ; mais on ne pouvait pas l'empêcher de « guider ceux qui lui demanderaient son avis ». Il cherchera peut-être de nouveau à être reçu par le vice-roi, car le refus de celui-ci fut « un des grands désappointements de sa vie ».

Nous ne savons de quel terme on qualifie de tels agissements dans la langue du *mahatma* ; en Occident, cela risque fort de passer pour du chantage.

*
**

Que devenait, pendant ce temps, le parti du Congrès ?

Certains politiciens avaient demandé à M. Aney de convoquer le comité du parti pour examiner la conduite à suivre ; mais M. Aney fut arrêté, le 14 août, près d'Akola (dans les Provinces Centrales), alors qu'il se rendait, avec treize personnes, à la forêt de Loni pour y tenir un *satyagraha*. Un des journaux de M. Kelkar avait, d'ailleurs, conseillé d'attendre que le premier accès de désobéissance civile individuelle fût passé. On eut, à l'Assemblée Législative, une preuve du déclin de l'influence de Gandhi : le 24 août, l'Assemblée adopta sans discussion un amendement au projet de loi de M. Ranga Iyer sur l'admission des intangibles dans les temples proposant d'en reculer l'examen jusqu'en juin 1934, afin de consulter l'opinion publique ; or, en mars 1933, le *mahatma* avait réclamé le vote immédiat de cette loi.

Le pandit Jawaharlal Nehru vint à Poona conférer avec Gandhi, le 10 septembre. La publication, le 15, de lettres échangées entre eux ne rendit point la situation plus claire, au contraire ; le pandit, en effet, écrivait :

Conformément à la motion votée à Karatchi, le Congrès est tenu de réclamer pour l'Inde l'indépendance complète, y compris la direction de l'armée, des rapports avec l'étranger et des questions économiques. Pour améliorer la situation des masses, il faut que les intérêts assignés perdent leurs possessions et leurs privilèges ; la question de la libération du pays devient donc celle de la révision de ces intérêts ; les plus importants sont ceux du gouvernement britannique, puis viennent ceux des Princes indigènes. La dé-

possession aurait lieu le plus doucement possible, mais il est inévitable que les privilégiés subissent des pertes ; et il y a urgence à procéder à cette révision. Les propositions du Livre Blanc ne signifient rien. Il n'y a aucune différence entre la désobéissance civile en masse et l'individuelle.

Et Gandhi se déclara « de tout cœur » d'accord avec le pandit : pour que l'Inde devienne une entité homogène, il est nécessaire que les Princes se dépouillent d'une forte part de leur pouvoir et ne soient plus que les « représentants du peuple » !

L'émoi fut vif, on le conçoit, à l'aile droite du parti du Congrès, favorable à une politique constructive et constitutionnelle ; elle ne pouvait accepter une dictature Gandhi-Nehru. Les visites se succédaient auprès du *mahatma* ; M. A. Rangaswami Iyengar, ancien secrétaire du parti, essayait de lui montrer la futilité de l'inaction ; sir Cowasji Jehangir junior l'entretenait de la situation. Une crise était inévitable ; elle se produisit le 29 octobre : une conférence de 400 délégués de l'aile droite, venus de la Présidence de Bombay, des Provinces Centrales et du Bérar, se réunit à Bombay pour fonder un nouveau parti. M. Jamnadas Mehta critiqua vivement l'attitude de Gandhi :

Gandhi et la démocratie ne peuvent pas marcher de pair... L'individualisme du *mahatma* a rendu vains, à maintes reprises, les sacrifices que les Indiens ont supportés avec courage... Qu'est-ce que la lutte pour la liberté a de commun avec le jeûne dans un palais?... La politique du nouveau parti sera la même que celle du Congrès ; il aura pour but la complète indépendance du pays, le droit pour les cultivateurs et les ouvriers à une existence convenable, la direction des questions fiscales, financières, monétaires et bancaires, la protection des industries nationales, l'octroi du droit de vote à tous les adultes, le transfert de l'administration à un gouvernement responsable, l'égalité complète pour les intangibles. Pour atteindre ce but, il faut entrer en majorité dans les assemblées législatives.

M. N. C. Kelkar ne fut pas moins catégorique :

Il n'y aurait pas eu lieu de fonder un nouveau parti si le Congrès avait inscrit dans son programme l'entrée dans les assemblées. Il faut réclamer immédiatement pour l'Inde le statut de dominion. Mais il n'y a aucun espoir que le « grand-pontife de la non-coopération » abandonne son point de vue.

M. Ramrao Deshmoukh, ancien ministre dans les Provinces Centrales, qui présidait, traita le Congrès de « mare stagnante ».

Le nouveau parti prend le nom de « Swaraj démocratique » ; M. Kelkar en est le chef ; il s'efforcera d'obtenir la majorité dans les assemblées par des moyens pacifiques et légitimes ; pour entrer dans le parti, il faudra faire partie du Congrès, mais on ne sera pas lié par les décisions du Congrès.

En décembre, Gandhi remit la présidence du parti du Congrès au pandit Jawaharlal Nehru ; et il fit des déclarations qui, comme toujours, manquent de netteté. Il ne croit pas que le pandit donne à la politique du parti une tournure communiste sans consulter ses collègues ; c'est un socialiste convaincu, mais ses idées sur la

meilleure façon d'appliquer à l'Inde les principes socialistes sont encore en pleine fermentation. Faut-il partager les grandes propriétés ? Non, ce serait une grosse perte si l'on détruisait complètement l'influence des grands propriétaires héréditaires ; mais le cultivateur doit avoir un certain droit au sol et une part des produits. Il serait déplorable que des intermédiaires s'emparassent des terres ; il faut sauvegarder les intérêts du cultivateur. La question des intangibles n'est point politique, mais purement religieuse ; si l'on ne détruit pas l'intangibilité, l'indouisme périra, et il ne faudra pas le regretter.

Cependant, les Sanatanistes (indous orthodoxes) dénoncent Gandhi et retournent contre lui sa méthode de résistance sans violence ; ils se couchent devant sa voiture et agitent des drapeaux noirs. Il faut s'attendre à des troubles si la loi sur l'accès des intangibles aux temples est votée.

Dans les Etats indigènes. — Le Dewas, dans l'Inde Centrale, se compose de deux Etats : le *senior* couvre 1.300 kilomètres carrés et compte 77.000 habitants. Le maharadja actuel, âgé de 45 ans, est monté sur le trône à onze ans ; il y a quelques mois, à la suite de plaintes contre son administration, surtout au sujet des impôts, il quitta son Etat et se rendit à Pondichéry. Le Gouvernement de l'Inde lui a ordonné de revenir chez lui pour le 10 novembre, faute de quoi l'administration passerait entre les mains des autorités britanniques.

Le maharadja Holkar d'Indore a commencé des réformes dans l'administration de son Etat ; il a fait siennes les conclusions du rapport d'une commission, nommée il y a quelque temps, en vue de la décentralisation des services ; il désire que les postes ne soient donnés qu'au mérite, au travail et à l'honnêteté, sans favoritisme ni népotisme ; une commission des Services Publics va se livrer à une enquête.

Le Khan de Kalat est mort le 10 septembre dernier. L'état de Kalat occupe le centre et le sud-ouest de la province du Béloutchistan, et comprend les tribus de la confédération Brahoui ; il couvre 70.000 kilomètres carrés, mais la population, peu dense, ne dépasse pas 400.000. Le Khan avait été solennellement installé, le 26 avril dernier, par lord Willingdon ; c'était la première fois qu'un vice-roi procédait à une telle cérémonie. Le Khan avait manifesté, à cette occasion, son désir d'introduire de grandes réformes, d'abolir le travail forcé et d'augmenter le nombre des écoles et des hôpitaux.

En 1885, le durbar de l'Etat de Cambaye (au nord de Bombay) avait adopté le tarif douanier britannique et des règlements d'administration, à la condition d'avoir libre accès aux autres parties de l'Inde ; en avril dernier, le nabab fut informé que les marchandises en provenance du port ne pouvaient plus être librement importées dans l'Inde britannique et qu'un cordon douanier était créé ; la raison de cette mesure était la

quantité « stupéfiante » de marchandises passant par le port mais ne restant pas dans l'Etat de Cambaye ; d'après le rapport de la Commission Davidson, au cours de l'été 1932, les recettes annuelles de la douane de Cambaye ne dépassaient pas 9.000 roupies, soit 675 livres st. Le nabab a protesté dans un rapport adressé au vice-roi : selon lui, l'accord de 1885 n'a été signé par le durbar qu'à son corps défendant, parce qu'on avait fait miroiter à ses yeux une perspective de prospérité ; celle-ci n'est due qu'aux travaux entrepris par l'Etat pour désensabler le port ; le Gouvernement de l'Inde n'a donc aucune raison pour rompre unilatéralement cet accord.

Au Cachemire, le résident britannique a ordonné l'expulsion d'une Anglaise, lady Nethersole, veuve de sir Michael Nethersole, ingénieur d'irrigations ; elle est soupçonnée d'avoir « dépassé les limites désirables dans ses relations avec les agitateurs politiques à Srinagar ».

ASIE PORTUGAISE

INDE PORTUGAISE

Les Indous de Goa. — Au cours de son voyage en Europe, le Dr S. B. Moonje, l'un des chefs du *Mahasabha*, s'est rendu à Lisbonne pour faire entendre au président de la République et aux ministres des Colonies et des Affaires Etrangères les griefs des Indous de Goa (il est à noter qu'il fut présenté par l'ambassadeur britannique à Lisbonne, sir Claud Russel, dont il vante la courtoisie, la complaisance et l'hospitalité).

Plus de dix mille Indous, jadis chrétiens mais reconvertis à l'indouisme, seraient l'objet de nombreuses vexations : on leur demanderait 40 roupies pour les inscrire sous leur nom indou, on les obligerait à donner un nom chrétien à leurs enfants, ils ne pourraient pas célébrer leurs fêtes religieuses sans autorisation, et cette autorisation leur serait souvent refusée, on leur interdirait de brûler leurs morts, on aurait exproprié les habitants d'un village ; enfin, les disciples de Masoukkar Maharaj, qui fut l'instrument de la reconversion, se verraient refuser l'entrée du territoire de Goa.

Le ministre des Colonies répondit que les possessions portugaises étaient des « unités virtuellement autonomes » et conseilla au Dr Moonje de s'adresser au gouverneur de Goa, avec lequel lui-même va se mettre en rapport ; il affirma que les Indiens avaient les mêmes droits que les Européens.

Les inondations. — De vastes districts, dans l'ouest de l'Inde et dans la Présidence de Madras, ont été ravagés, au mois d'août, par des pluies torrentielles ; en 24 heures, il est tombé 23 centimètres d'eau à Surate et 38 à Baroda. Beaucoup de rivières ont débordé : la Godavéri, le Mahi, le Dhadar, la Nerbadda ; le trafic a été interrompu sur beaucoup de lignes de chemins de fer. Bombay-Poona, Madras-Delhi et Madras-Calcut-

ta en particulier. Les régions qui ont le plus souffert sont l'Etat d'Haïderabad, Bikanir, Baroda et le Goudjerat ; rien que dans le district de Broach, 4.000 personnes se sont trouvées sans abri ; une grande quantité de bétail a péri.

Bibliographie

La Chambre de Commerce de Marseille. Son histoire, ses fondations, sa bibliothèque. Marseille, Société anonyme du Sémaphore de Marseille, 1933, in-8° de 49 pages avec une planche hors texte.

Cette jolie plaquette, illustrée de gravures sur bois — en-tête et culs-de-lampe — très réussies, a été publiée à propos de l'inauguration des nouvelles salles de la Bibliothèque de la Chambre de Commerce et reproduit les discours prononcés à cette occasion le 23 novembre dernier. Elle contient aussi — et c'est pourquoi nous la signalons ici — aux pages 5-24 une courte notice historique sur la Chambre de Commerce elle-même où se trouve succinctement indiqué le rôle considérable joué par Marseille dans le Levant.

ETUDES BIBLIQUES. *Géographie de la Palestine*, par le P. F.-M. ABEL. Tome I: *Géographie physique et historique*. Paris, J. Gabalda et Cie, 1933, in-8° de XXVI-516 pages avec 17 planches et 12 cartes hors texte, et 16 figures dans le texte.

Au double point de vue géographique et historique, on ne saurait faire trop bon accueil au magistral ouvrage dont le Révérend Père F.-M. Abel vient de commencer la publication. Des deux gros volumes qui en feront l'ensemble, le premier seul a paru ; mais à quels sujets s'attaque-t-il ! Il débute par un tableau général de la géographie physique de la Palestine, replacée au préalable dans le cadre syro-palestinien tout entier ; puis il étudie, d'ensemble, la géographie historique de la même contrée, réservant pour un autre volume l'étude de la géographie politique et des villes.

Chacun des deux sujets traités par le savant auteur dans ce premier tome mériterait un long examen que nous ne saurions faire ici. Du moins convient-il de noter d'abord avec quel soin l'auteur débute par indiquer que le territoire syro-palestinien est loin de posséder une cohésion parfaite, en raison de sa longueur de 1.000 kilom. et du morcellement dont il est l'objet. Ainsi se justifie l'étude, — en dehors même de la Lybano-Syrie, — de la Palestine, autrement dit des plaines méditerranéennes et des plateaux plus orientaux de la Cisjordanie et de la Transjordanie, soit de l'ensemble de quelque 32.500 kmca. sur lequel le R. P. Abel a porté son attention.

C'est en suivant un ordre logique et systématique que le savant dominicain expose la géographie physique de la Palestine. Il en esquisse d'abord la géologie, à laquelle il rattache les phénomènes volcaniques et sismiques ; puis il s'attaque au relief du sol, — dont il étudie successivement les bourrelets montagneux, les formes creuses, c'est-à-dire les vallées et en particulier le Ghor, et les surfaces planes (plaines, plateaux et déserts), — au climat et à l'hydrographie, Mer Morte comprise. La minéralogie, la flore et la faune fournissent la matière des trois derniers chapitres de cette première partie. De sa lecture se dégage nettement la conclusion que le R. P. Abel n'a nullement exagéré quand il a écrit, sur la Palestine, l'appréciation générale suivante : « Comparé au déploiement des richesses naturelles de la Syrie, l'ensemble est assez chétif avec ses collines crayeuses, ses champs où le rocher affleure partout, ses vallées rocailleuses et sans eau, ses sources

avares, ses plaines sans lointain mystérieux, sa côte inhospitalière et rébarbative » (p. 19).

Si peu séduisant soit-il, le pays palestinien est cependant peuplé et mis en valeur. Le R. P. Abel le sait ; il déclare même que « le point de vue ethnique ne peut être dissocié absolument de cette description » (p. 235) ; mais il ne fournit de précisions ni sur les habitants de la contrée, ni sur l'adaptation des groupes sociaux à leur milieu. C'est là une lacune que, pour bien des raisons, nous ne saurions trop regretter ; bornons-nous toutefois à la signaler, puisqu'il « n'appartenait pas au programme » de l'auteur de la combler, et voyons comment il a traité la seconde partie de son sujet.

Celle-ci correspond exactement, comme plan, à l'étude géographique et est, d'une certaine manière, traitée en fonction même de la précédente. Autrement dit, le savant dominicain commence par étudier le cadre historique, ou, mieux encore, géographico-historique, de la Palestine, les pays limitrophes du Nord, de l'Est, du Sud-Est et du Sud, tels qu'ils existèrent dans l'antiquité et jusqu'aux premiers temps du moyen âge ; il en indique les variations et en énumère les différentes parties en s'aidant de tous les documents dont disposent les érudits contemporains. Les limites et les noms de la Palestine fournissent la matière d'un second chapitre dont le dernier paragraphe est consacré aux dénominations égyptiennes de la contrée. Puis ce sont les montagnes historiques de la Syrie-Palestine entière, de l'Amanus au Sinaï, les vallées, les plaines, les plateaux et les déserts historiques, qui retiennent l'attention du R. P. Abel ; celui-ci consacre ensuite un dernier chapitre à « l'hydrographie dans l'histoire » en « envisageant sous l'angle visuel spécial de la documentation la plus topique les parties du domaine hydrographique palestinien : sources, cours d'eau naturels et artificiels, lacs, à commencer par les grottes, qui sont le résultat du creusement des eaux sauvages de l'ère pluviale » (p. 438). C'est par la Mer Morte et par l'étude des vicissitudes historiques de la navigation sur ses eaux que se termine ce chapitre et, en même temps, le tome I de la *Géographie historique de la Palestine*, véritable mine de renseignements géographiques et historiques dont on ne peut vraiment apprécier la valeur et la richesse que par un usage répété.

Chaque chapitre est suivi d'une bibliographie énumérant les principaux travaux ayant précédemment traité tout ou partie des sujets étudiés par le R. P. Abel ; des cartes et des croquis très précis en éclairent les discussions et 34 belles photographies dues au R. P. Savignac et tirées de la collection de l'École biblique de Jérusalem montrent quelques-uns des paysages caractéristiques de la contrée. Enfin une brève introduction placée par l'auteur en tête de son livre indique le plan adopté et la méthode suivie par lui et renseigne sur les principales sources qu'il a utilisées ; elle met en relief la valeur de la correspondance du Carion Zénon, assesseur du ministre des finances de Ptolémée Philadelphie, et aussi celle de la précieuse mosaïque de Madaba, cette carte vraiment unique en son genre, et malheureusement trop mutilée... Sans doute regrette-t-on, à la fin du volume, l'absence d'un index ; mais celui-ci figurera sans doute à la fin du tome II ; le maniement de l'ouvrage sera ainsi grandement facilité. Néanmoins, dès aujourd'hui, on est à même d'en apprécier l'importance en même temps que la valeur ; ce n'est pas toutefois, en le lisant, mais en le consultant que l'on en comprend tout le mérite. Alors la *Géographie de la Palestine* apparaît, pour le sujet qu'elle traite, comme une véritable « somme » des connaissances actuellement et comme une base solide que les érudits de l'avenir prendront toujours comme point de départ pour leurs recherches.

Le Gérant : H. COMBAT.

Paris. — Soc. Gén. d'Imp. et d'Ed., 17, rue Cassette.